



Direction Générale des Services

P.V. N°04 XV 2025

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 23 JUIN 2025

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du mardi 17 juin 2025 pour sa quatrième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 23 juin 2025, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le 17 juin 2025.

-PRÉSENTS / REPRÉSENTÉS-

Sont présent(e)s (39) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Guillaume BOISSONNAT-WU, Anne-Sophie BORDRY, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Hector VESPROUMIS et Hadrien VEYSSIERE.

Sont excusé(e)s (7) :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Florian SITBON
- Evelyne BOSCHERON, donne pouvoir à Guillaume BOISSONNAT-WU
- François CONNAULT donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERÉ
- Eléonore CREUZE, donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Louisa FERHAT, donne pouvoir à Sylvie CEYRAC
- Valérie GIOVANNUCCI, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE

Absent(e)s (8) :

- Fanta BERETÉ
- Louise-Agathe CHARPENTIER
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Franck LEFEVRE
- Isabelle LESENS
- Pierre MENUET
- Arthur WOLFF.

-SECRÉTAIRES DE SÉANCE-

Messieurs Hector VESPROUMIS et Guillaume BOISSONNAT-WU, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. Hommage à Gérard GAYET, ancien élu du 15e arrondissement.

2. 152025009 Désignation des secrétaires de séance.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

3. Procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 26 mai 2025

4. Adoption du procès-verbal de la séance du CA-CICA du 6 mai 2025.

5. 152025010 Etat spécial du 15e arrondissement - Budget supplémentaire 2025.

M. Grégory CANAL rapporteur.

6. 2025 DU 101 Mises en demeure d'acquérir les biens (2e, 6e, 8e, 15e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

7. 2025 DU 140 Acquisition auprès de la société GRAMAT BALARD de 3 lots de copropriété (1 logement de fonction, 1 cave, 1 parking) 10 rue André Lefebvre (15e).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

8. 2025 DU 174 Modificatif à l'EDDV de la parcelle FZ n°1 - Constitution de servitudes grevant le volume 66701 à Beaugrenelle - 29-35, quai André Citroën – 1-15, rue de Javel (15e).

M. Jacques-Henri SEMELLE rapporteur.

9. 2025 DLH 135 Réitération et modification de garantie d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

10. 2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

11. 2025 DPE 29 Subventions (52 100 €), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets « Compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

12. 2025 DAE 3 Avenants et subventions (713 000 euros) à onze structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

13. 2025 DDCT 77 Subventions (131.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

14. 2025 DDCT 92 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 - Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à 6 associations.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

15. 2025 DDCT 112 Subventions 53000 euros) à 20 associations pour le financement de 26 projets sur les quartiers politique de la ville du 15ème arrondissement (2ème enveloppe EDL 15)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

16. 2025 DDCT 122 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (106 000 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

17. 2025 DJS 15 Subventions (235 550 euros) à vingt-et-une associations sportives (dont sept avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (15ème)

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

18. 2025 DJS 60 Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10e, 11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

M. Louis LATINNE rapporteur.

19. 2025 DJS 61 Subventions (211.900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

M. Louis LATINNE rapporteur.

20. 2025 DJS 62 Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

M. Louis LATINNE rapporteur.

21. 2025 DPMP 4 Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville.

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

22. 2025 DASCO 14 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

23. 2025 DASCO 38 Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

24. 2025 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

25. 2025 DASCO 53 Subventions (22.900 euros) à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes et avenant avec l'association départementale des PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PARIS.

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

26. 2025 DFPE 5 Subventions (1 787 571 €) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 17 Lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

Mme Charlotte DESROUSSEAU rapporteure.

27. 2025 DFPE 27 Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Charlotte DESROUSSEAU rapporteure.

28. 2025 DFPE 107 Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

Mme Charlotte DESROUSSEAU rapporteure.

29. 2025 DFPE 110 Subventions (3 225 000 euros), avenant n°1 à la fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

30. 2025 DFPE 128 Subvention (5 120 865€) et avenants n°1 FRANCE HORIZON pour ses 20 établissements petite enfance

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

31. 2025 DFPE 152 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Born to Be, situé au 77 rue de Lourmel, 75015 Paris

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

32. 2025 DSP 23 Subvention (177 020 €) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite-Enfance et quartiers politique de la Ville (10,11,13,14,15,18,19,20)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

33. 2025 DSOL 51 Subventions d'invest. (108 706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées .

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

34. 2025 DSOL 77 Subventions (1 761 033. euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris .

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

35. 2025 DSOL 78 Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

36. 2025 DSOL 80 18 subventions (1 608 710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire ; 2 subventions d'investissement pour 2 associations; 2 avenants.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

37. 2025 DSOL 87 Subventions (4 089 849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15" Espaces Solidarités Insertion" (ESI) et un accueil de jour.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

38. 2025 DSOL 110 Subventions (440 000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Anne-Sophie BORDRY rapporteur.

39. 2025 DAC 23 Avenant à convention d'équipement pour modification avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e)

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

40. 2025 DAC 95 Subventions (30.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Kiosquorama.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

41. 2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

42. 2025 DAC 168 Subventions (80 000 euros) et conventions avec six structures culturelles pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

43. 2025 DAC 184 Subventions (47.500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

44. 2025 DAC 267 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

45. 2025 DAC 434 Subvention (20.000 euros) à l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

46. 2025 DAJ 2 Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

47. 2025 DGRI 9 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

VOEUX

48. VI52025025 Vœu présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Inès DE RAGUENEL, Chantal ROLGEN et les élus de la majorité municipale relatif au maintien du régime de décharges des directeurs d'école à Paris

49. VI52025026 Vœu présenté par les élu·e·s du Groupe Paris en Commun- Groupe des élu.e.s de gauche du 15e relatif à la création d'un cœur piéton dans le 15e

50. VI52025027 Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif au renforcement des effectifs de police nationale dans le 15e arrondissement

51. VI52025028 Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif aux moyens de l'État en direction des quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais

QUESTION ORALE

52. Q152025002 Question orale déposée par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif au déploiement des bornes Trilib' et à la collecte de biodéchets dans le 15e

- *Transcription des débats* -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous puissions commencer notre séance du Conseil.

1. 152025010 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Hector VESPROUMIS et Guillaume BOISSONNAT-WU.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 26 mai 2025

3. Adoption du procès-verbal de la séance du CA-CICA du 6 mai 2025

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ils sont adoptés à l'unanimité.

Les procès-verbaux du Conseil d'arrondissement du 6 et 26 mai 2025 sont adoptés à l'unanimité.

4. Hommage à Gérard GAYET, ancien élu du 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, c'est avec émotion que nous rendons aujourd'hui hommage à Gérard GAYET qui fut pendant 20 ans un pilier de notre arrondissement, un serviteur de l'intérêt général, un élu de grande qualité et un homme de conviction et de culture. Adjoint au maire du 15^{ème} de 2001 à 2020, chargé du commerce, Gérard GAYET a incarné l'engagement local dans ce qu'il a de plus noble : la proximité avec les habitants, la défense du tissu économique de quartier, l'écoute, la ténacité et une attention constante à l'équilibre de la vie urbaine. Le commerce de proximité, il le connaissait intimement. Il savait que derrière chaque devanture se trouvait une histoire humaine, celle d'un artisan, d'un commerçant, d'une famille, parfois d'une vie entière bâtie dans un quartier. Il les a soutenus sans relâche et encore davantage lors des grandes transformations urbaines et sociologiques de notre arrondissement et dans les pires crises économiques. D'ailleurs, le nombre de représentants d'associations présents ici et à son enterrement cet après-midi en témoigne.

Mais avant même son engagement parisien, Gérard GAYET avait déjà un parcours d'une richesse et d'une densité remarquable. Docteur d'État en droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, maître ès lettres, il était un juriste accompli. Avocat depuis 2013, il a exercé auparavant comme magistrat dans plusieurs cours administratives d'appel. Président de chambre à Douai et Versailles, commissaire du gouvernement, vice-président de tribunaux, président de commissions départementales des impôts, autant de fonctions qui attestent de son expertise, de son intégrité. Il servait également l'État à l'étranger en tant qu'administrateur au ministère des Affaires étrangères et participa très tôt à l'organisation de notre Métropole en fondant le Système d'Île-de-France, devenu depuis un acteur majeur de la gestion des déchets à Paris. Son rôle fut essentiel comme directeur de cabinet de notre regretté collègue Jean CHÉRIOUX, à l'époque adjoint au maire de Paris Jacques CHIRAC, pour l'entrée en vigueur du nouveau statut de Paris en 1982 et la création des mairies d'arrondissement dans la forme que nous leur connaissons aujourd'hui mais aussi pour le développement d'une politique de solidarité très avancée, notamment en faveur des familles et des personnes âgées.

Dans ses fonctions politiques, il resta fidèle à ses engagements de jeunesse. Membre du RPR jusqu'aux Républicains, il fut président de la commission économique de la fédération parisienne, secrétaire général de la fédération culture, création et patrimoine. Il était aussi profondément attaché à la transmission et à la culture, en témoignant ses responsabilités au sein de la Société académique des arts, des sciences et des lettres. Il fut aussi un acteur actif du Club des Lumières de Paris.

Mais au-delà de ces titres, ce que nous retiendrons, c'est l'humanité de Gérard, c'est son érudition, c'est son exigence, son humour aussi parfois acéré, toujours éclairé. Il savait écouter sans jamais flatter, décider sans jamais dominer. Nous avons perdu un homme qui était mon ami et qui a contribué à façonner ce 15^{ème} arrondissement dans lequel il croyait profondément. Il aimait ce territoire, ses habitants, sa diversité, son équilibre entre tradition et modernité. Nous pensons aujourd'hui à ses proches – j'ai une pensée vraiment personnelle et émue pour son épouse Brigitte – à ses enfants, Florian et Thibault, à sa famille, que je remercie de sa présence ce soir parmi nous, et à tous ses amis. À tous, nous adressons nos pensées les plus sincères et j'y associe particulièrement Agnès EVREN qui était présente également à son enterrement ainsi que Pierre MENUET et tous ceux qui l'ont connu parmi nos collègues. Le 15^{ème} ne l'oubliera pas. Il faisait partie de ces élus qui donnent un sens à la vie publique. Merci Gérard pour ton engagement. Merci pour ta fidélité. Puisse ton exemple continuer d'inspirer celles et ceux qui choisissent de servir à leur tour la cité et la république. Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Les membres du Conseil d'arrondissement observent une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Je vous propose une suspension de séance de deux minutes.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance après avoir raccompagné la famille de Gérard GAYET.

5. 152025010 – État spécial du 15^e arrondissement – Budget supplémentaire 2025

Monsieur le Maire : La parole est à notre collègue adjoint chargé des finances, Grégory CANAL.

Problème de micro.

Monsieur le Maire : Petit incident technique. Désolé. La parole est à Grégory CANAL.

Monsieur CANAL : Ces considérations techniques étant établies, Monsieur le Maire, j'en viens donc au budget supplémentaire pour l'année en cours. Vous savez que le budget supplémentaire, c'est la somme des crédits ouverts ou plutôt des transferts de crédits disponibles de l'année précédente sur l'année en cours plus, généralement, les abondements en régulation opérés par la Ville de Paris à l'occasion de la fameuse commission d'arbitrage parisien qui intervient généralement fin juin-début juillet. La Mairie d'arrondissement avait réalisé plusieurs demandes comme chaque année. Nous avons d'ailleurs obtenu gain de cause sur deux d'entre elles : des demandes de transfert de remboursement respectivement sur la DEVE et sur la DAC à hauteur de 72 454 € pour la DEVE et de 18 281 € pour la DAC. Nous avions fait ces demandes début mai, grossso modo. Nous avons obtenu satisfaction et nous nous en réjouissons.

Malheureusement, les bonnes nouvelles s'arrêtent ici car nous avons découvert lors de cette fameuse commission d'arbitrage qu'il y avait une rétractation très conséquente des crédits opérés sur notre budget annuel, c'est-à-dire celui qui a été voté l'an passé. Des grosses coupes qui concernent tout d'abord les ajustements parce que vous savez que chaque année nous demandons la correspondance réelle des dépenses par rapport au consommé concret. Généralement, nous avons souvent droit à ces corrections-là. Cette année, nous n'avons absolument eu aucun gain de cause là-dessus, c'est-à-dire que nous avons une sorte de gel des dépenses qui ont été réalisées. Cela n'est pas négligeable. D'une année sur l'autre – personne ne l'oubliera ici –, cela peut aller de quelques dizaines voire de centaines de milliers d'euros à des sommes très importantes, par exemple, à hauteur de 2 millions d'euros comme cela s'est passé notamment à l'issue de la crise de la Covid, ce qui était tout à fait légitime.

Au-delà de cela, malheureusement, et il s'agit d'un fait tout à fait nouveau, nous avons aussi des régulations à la baisse de crédits qui ont pourtant été votés l'an dernier lors du budget primitif à hauteur de 450 000 € pour la dotation de gestion locale et à hauteur de 25 000 € pour la dotation d'investissement. Il s'agit de sommes qui sont tout de même considérables, singulièrement pour la dotation d'investissement qui, je vous le rappelle, est à hauteur d'à peu près de 486 000 € lorsque nous la votons, ce qui n'est pas non plus épais parce qu'elle n'a jamais évolué en plus de 20 ans. Si nous ajoutons à cela l'inflation, cette enveloppe se réduit comme peau de chagrin. C'est donc un double coup de rabot qui fait assez mal et qui n'est pas anodin dans le budget de notre arrondissement.

La seule petite bonne nouvelle – mais celle-ci est d'ordre légal, donc nous pouvons mettre cela sur le crédit de l'Etat et non pas sur celui de la municipalité parisienne –, c'est qu'en réalité les seuls crédits qui sont préservés, ce sont ceux ouverts qui sont transférés d'une année sur l'autre sur l'ensemble des trois dotations. Il s'agit d'un transfert qui se fait à parts constantes sans qu'elles soient altérées par la Ville de Paris dans la mesure où la loi interdit tout rabotage sur ce type d'exercice. Nous avons donc perdu des ajustements mais nous n'avons pas perdu le transfert plein et entier des crédits de l'an passé. Évidemment, cette petite bonne nouvelle est tout à fait epsilonnesque dans le flot de rabots qui nous sont opérés.

Cela fait que la somme des crédits ouverts est révisée à la baisse ; une baisse d'à peu près 12 % d'une année sur l'autre, c'est-à-dire de l'année 2024 sur l'année 2025. Nous avons donc un budget de crédits ouverts qui s'établit à l'ordre de 14 millions d'euros, soit un repli de 12 % puisque nous étions l'an passé à 15 699 000 €. Si je rentre un petit peu plus dans le détail des trois dotations, à grands traits, nous avons donc une dotation de gestion locale qui s'établit autour de 12 218 000 €. Là aussi, c'est un repli par rapport à l'année précédente où nous étions à 13 670 000 €. Quant à la dotation d'animation locale, elle s'établit pour sa part en crédits ouverts à 1 145 000 contre 1 262 000 de mémoire par rapport à l'année 2024. Enfin, la dotation d'investissement s'établit, pour sa part, à 648 000 € contre 766 000 € l'an passé.

Les mauvaises nouvelles ne s'arrêtent pas là parce que je tiens à attirer l'attention de nos collègues sur l'évolution du budget. Tout d'abord, une information qui n'est pas négligeable : c'est le gel sans aucune concertation préalable pour une Mairie qui se fait toujours fort d'avoir une prévention particulière pour la démocratie participative. Il faut croire que celle-ci n'est pas opérée vis-à-vis des Mairies d'arrondissement, puisque nous avons perdu l'ensemble des investissements locaux sauf une petite enveloppe pour finir les aménagements de la mairie d'arrondissement qui sont opérés au rez-de-chaussée que notre maire Philippe GOUJON a obtenue. Il s'agit d'une petite enveloppe qui a été préservée

de l'ordre de 180 000 €. Enfin, je tiens à informer quand même nos collègues – je le dis à votre sagacité – que les premières maquettes budgétaires qui circulent pour l'année prochaine, puisque nous sommes en préparation du budget primitif pour l'année suivante, sont très, très en retrait sur l'ensemble des trois dations.

Toutes ces mauvaises nouvelles sont, encore une fois, des choix budgétaires, car n'oublions pas qu'à côté de cela, il y a des dépenses que nous avons toujours dénoncées en termes de gestion de ressources humaines, de droits de préemption qui nous paraissent trop excessifs. La Mairie centrale a donc préféré procéder à un rabot facile des Mairies d'arrondissement au détriment d'autres politiques publiques sur lesquelles l'opposition parisienne s'est toujours opposée.

En dépit de ces éléments négatifs, je vous invite à voter en faveur de ce budget supplémentaire dans la mesure où il faut bien tout de même que la vie administrative et financière de notre arrondissement se déroule le moins mal possible.

Monsieur le Maire : Il nous faut bien évidemment un budget supplémentaire. Je regrette, comme tous mes collègues maires d'arrondissement, que les états spéciaux d'arrondissement et les dations d'investissement soient des variables d'ajustement des réductions budgétaires de la Mairie alors que pourtant la totalité des ESA doit représenter à peu près 3 à 4 % du budget total de la Mairie centrale. Cela est sans précédent. Cela ne nous permettra pas d'accomplir les réalisations qui devaient être mises en œuvre et celles qui avaient été votées, actées, budgétées puisque les budgets sont retirés brutalement. Cependant, il vaut mieux avoir un budget supplémentaire que pas de budget du tout. C'est pourquoi me conformant à l'expertise remarquable du premier adjoint chargé des finances, je vous propose à mon tour de voter pour ce budget et je le soumets à vos votes. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. 2025 DU 101 – Mises en demeure d'acquérir les biens (2^e, 6^e, 8^e, 15^e) faisant l'objet d'un droit de délassement – Renonciation

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. C'est juste pour signaler que les Écologistes s'abstiennent sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Qui ça ?

Madame NIAKATÉ : Nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Ah. D'accord. Très bien. Je vais donc la soumettre au vote de façon globale, s'il n'y a pas d'intervention. Qui est pour le DU 101 avec un avis favorable de l'exécutif ? Qui est contre ? Abstention ? Le groupe des Verts.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

7. 2025 DU 140 – Acquisition auprès de la société GRAMAT BALARD de 3 lots de copropriété (1 logement de fonction, 1 cave, 1 parking) 10 rue André Lefebvre (15^e)

8. **2025 DU 174 – Modificatif à l'EDDV de la parcelle FZ n°1 - Constitution de servitudes grevant le volume 66701 à Beaugrenelle - 29-35, quai André Citroën - 1-15, rue de Javel (15^e)**
9. **2025 DLH 135 – Réitération et modification de garantie d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est demandé d'étudier ici les garanties d'emprunts sur un projet de conventionnement passé en décembre 2023 sur le secteur Brancion. Nous nous étions alors déjà étonnés que dans ce conventionnement les logements intermédiaires deviennent des logements sociaux dans un secteur où le manque de mixité sociale ne cesse d'être rappelé. Lors des différentes études faites en vue du projet de réhabilitation Bartholomé Brancion, cela nous avait semblé déjà peu en phase avec les besoins du quartier. Je voudrais donc savoir où en est ce projet. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je passe la parole à la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, les délibérations DLH 135 numéros 3, 7, 8, 9 et 10 qui nous concernent portent sur des opérations d'acquisition-amélioration auxquelles nous nous sommes opposés lors de notre Conseil du 4 décembre 2023. Pour mémoire, l'exécutif parisien avait décidé de conventionner 79 logements du parc libre pour les transformer en logements sociaux voire très sociaux tout en encaissant au passage plus de 22 millions de loyers capitalisés. Cette opération qualifiée d'acquisition-amélioration se traduit par une concentration sociale sur une large partie de la rue Brancion qui compte déjà de nombreux ensembles appartenant à des bailleurs. Les immeubles dont il est question dans cette délibération sont situés sur la totalité du linéaire entre le boulevard Lefebvre et la rue Chauvelot pour le côté impair et entre le boulevard Lefebvre et le long du square des Périchaux pour les numéros pairs ; toutes ces adresses se trouvant déjà dans un secteur hyper fragile comme vient de le rappeler notre collègue Sylvie CEYRAC. Avec une telle politique comment ne pas s'étonner que devant l'assèchement du parc libre dont l'exécutif parisien porte l'entièr responsabilité les familles des classes moyennes quittent la capitale ? J'ajoute qu'au fil de nos Conseils, nous avons vu des portions de rues entières se transformer en parc social comme rue Chauvelot, rue Castagnary ou encore près de notre mairie autour du square Saint-Lambert dont plus de 1 000 logements libres sont aujourd'hui en train d'être conventionnés par les bailleurs de la ville. Vous comprendrez, mes chers collègues, qu'au regard de tous ces éléments je vous invite à rejeter cette délibération dans le prolongement des votes que nous avons émis en décembre 2023. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

10. 2025 DVD 49 – Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache – Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ a la parole.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le principe de vélos en libre-service sans station fixe répond à une attente forte des Parisiens, des touristes, et s'inscrit dans une logique de mobilité décarbonée et accessible que nous soutenons. Mais pour que cela fonctionne durablement, la Ville de Paris se doit de mettre en place un accompagnement à la hauteur. Cela suppose une répartition intelligente et concertée des zones de stationnement pour éviter saturation et désordre, ainsi qu'un renforcement de notre police municipale pour sanctionner l'incivisme et protéger les usagers, notamment les plus vulnérables. À Paris, le déploiement des flottes de vélo a trop souvent été mal géré, sans vision ni anticipation. Le résultat est connu : un espace public désorganisé, encombré et des conflits d'usage croissants entre cyclistes, piétons, livreurs, personnes en situation de handicap et autres usagers vulnérables.

Ces nouvelles conventions avec Voi Technology, Lime et Dott ne peuvent pas non plus être examinées sans interroger la méthode de sélection retenue car un opérateur évincé annonce déjà un recours pour irrégularité. L'opacité sur la composition de la commission de sélection et le défaut d'information auprès des élus, Monsieur le Maire, ont été dénoncés. D'ailleurs, nous ne savons absolument pas quelle part de cette nouvelle flotte sera effectivement déployée dans le 15^{ème}. Il ne faudrait pas que le service du vélo parisien soit affecté comme cela a pu être le cas par le passé. Une interrogation aussi sur le poids accordé aux critères financiers. Il aurait pu être réduit au profit d'une évaluation plus exigeante de la qualité de service pour les Parisiens. La logique du moins-disant financier conduit souvent à des flottes peu robustes, mal entretenues, voire dangereuses. Tout ceci rappelle bien sûr les erreurs du contrat Smovengo : des économies de façade pour un service dégradé. Dernier élément : le critère du confort des usagers n'a pas été pris en compte. Les vélos n'auraient pas été vus, ni essayés.

· Pour toutes ces raisons, avec ma collègue Isabelle LESENS, je m'interroge sur les conséquences de ces nouvelles conventions. L'espace public ne doit pas être une variable d'ajustement mais bien le cœur du projet urbain. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération a vocation à permettre à la Ville de Paris de signer des conventions d'occupation du domaine public avec trois attributaires pour des marchés de vélos en libre-service ou *free floating*, chaque opérateur pouvant déployer entre 3 000 et 6 000 vélos sur le territoire parisien. Il était important de réguler ce marché car de nombreux opérateurs envisageaient de s'installer à Paris et une mise en concurrence était nécessaire. Il fallait également éviter qu'un volume inadapté de vélos se déploie sur notre territoire. Je salue d'ailleurs à cet égard le critère d'attribution sur le genre qui permettra d'améliorer l'accessibilité du vélo aux femmes. L'arrivée de ces flottes de vélos viendra utilement compléter l'offre de services de Vélib' qui est de plus en plus sollicitée face à une demande croissante. En effet, en cinq ans, 109 km de pistes cyclables ont été créés sous la houlette notamment de David BELLIARD, Adjoint à la Maire de Paris en charge des transports et des mobilités. Avant le Covid, le vélo représentait 5 % des déplacements. Aujourd'hui, c'est plus

de 11 % de part modale versus 4 %, pour faire une comparaison avec la voiture, selon une étude de 2024 de l'Institut Paris Région. En 2024, il y a eu près de 22 millions de trajets, soit plus 58 % par rapport à 2023, alors que nous étions en année olympique et depuis le début de l'année jusqu'au 31 mai, nous sommes à plus de 7 millions de trajets, chiffre en augmentation comparativement à la même période des années précédentes. Ces conventions vont donc permettre d'accompagner le plébiscite de ces modalités de transport douces. Je note également qu'en termes de recettes, ces marchés devraient rapporter en année pleine plus de 4 millions d'euros à la Ville de Paris ; recette bienvenue par les temps budgétaires qui courent. Nous voterons donc bien volontiers cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Puisque vous me regardez avec insistance, je vais dire un mot. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas être long. Nous avons, du reste, eu le débat ce matin en troisième commission pour ceux qui sont conseillers de Paris et qui en sont membres. Aminata NIAKATÉ, ma collègue, a effectivement dit beaucoup de choses auxquelles je souscris ; cela ne vous étonnera pas. Il y a des choses qui sont intéressantes, je pense, dans ces nouvelles conventions, comme le fait d'ajuster au plus près le nombre de vélos au besoin et donc de ne pas encombrer l'espace public sans que cela ne soit nécessaire et en même temps de fournir un service qui puisse être adaptable. Comme l'a dit Aminata, c'est 3 000 vélos par opérateur l'hiver avec une montée à 6 000 l'été et 1 500 supplémentaires qui pourront être déployés par les opérateurs à condition qu'ils prouvent que ceux qu'ils ont déjà mis en place sur l'espace public ont au moins servi à quatre trajets par jour. Ça, c'est pour être au plus près. Le critère financier, pour répondre à Marie-Caroline DOUCERÉ, représente seulement, si je ne me trompe pas, 20 % de la note pondérée dans le marché. Il y a donc beaucoup d'autres critères qui ont été pris en compte. Il ne s'agit donc pas du tout du seul qui a été pris en compte. Notre groupe votera donc évidemment cette délibération qui à mon sens va dans le bon sens, notamment celui d'une meilleure régulation de l'espace public tout en offrant ce service qui est tout de même plébiscité par de plus en plus d'usagers.

Monsieur le Maire : Merci. Pour réponse, la parole est au rapporteur Monsieur Jean-Yves PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, concertation et territorialisation sont deux mots que nous entendons régulièrement dans les propos de nos collègues de la majorité parisienne mais qui restent des mots car ils sont vite oubliés quand il s'agit des actes. Nous en avons la preuve dans cette délibération. Que la Ville soit maître dans les appels d'offres, là n'est pas la question. Mais, sur un sujet qui concerne l'ensemble des arrondissements, il aurait pu être initié une consultation avant le lancement de l'appel d'offres. Ces arrondissements gèrent au quotidien les problématiques liées à ces vélos en libre-service ; offre supplémentaire à celle des Vélib' plébiscitée par de nombreux usagers franciliens et touristes pour sa souplesse d'utilisation vis-à-vis du Vélib'. Durant cette consultation préalable, par exemple, avec l'ensemble des arrondissements, nous aurions pu évoquer ce public cible de ces vélos en *free floating* qui est composé davantage d'utilisateurs ponctuels et peut-être moins sensibilisés au vélo, donc parfois plus irrespectueux du Code de la route. Nous aurions pu discuter de l'immatriculation de ces vélos – puisque ce sont des opérateurs privés, nous aurions donc pu commencer à l'initier – effectuer un travail aussi sur la sécurité routière et le port du casque peut-être. Bref, des

choses qui me paraissent essentielles. Dans cette délibération, on indique aussi les règles de stationnement mais entre ce qui est indiqué et la réalité, pour le gérer et le vivre au quotidien, il y a des écarts et nous devons travailler ensemble pour un meilleur respect des règles de stationnement de ces vélos en libre-service. Je sais que vous aurez tous un débat très nourri en Conseil de Paris sur cette délibération mais avant de proposer à ce Conseil de la voter favorablement, je voulais tout de même insister sur la non-concertation des élus d'arrondissement alors que ce sont eux qui gèrent par la suite l'occupation des espaces publics et les retours divers et variés sur ce sujet. Donc, vote favorable pour ce qui concerne ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Il est bien évident que nous sommes favorables au développement du vélo dans la ville et particulièrement à Paris et que le développement du vélo en libre-service est une avancée. Nous pouvons même considérer que, parfois, ces vélos en libre-service sont des systèmes plus efficaces que le service Vélib' proposé par la Ville et qui est tout de même souvent en dysfonctionnement. Il y a simplement la nécessité, comme cela a été dit mais je le redis, de sanctionner l'incivisme et de faire respecter le Code de la route par les cyclistes – nous sommes assaillis de courriers par rapport à cette problématique – et de protéger les usagers les plus vulnérables ; d'ailleurs, nous avons un comité vélo et nous avons aussi créé un comité piéton qui doit se réunir prochainement. C'est là que le bât blesse parce qu'il est vrai qu'une rentabilité financière très importante a été souhaitée par la Ville. C'est assez rare de sa part, de s'occuper de la rentabilité financière, pour le souligner, mais là c'est un peu excessif parce que finalement cela peut se faire au détriment de la qualité de service des opérateurs qui, de ce fait, pour payer une redevance aussi gigantesque de près de 3 millions – pourquoi pas, nous ne sommes pas hostiles à ce que de l'argent rentre dans les caisses – vont peut-être abaisser leur qualité de service en ayant éventuellement recours à des flottes peu robustes voire dangereuses. D'ailleurs, nous l'avons dit, les membres de la commission qui était chargée de sélectionner ces entreprises n'ont pas testé ces vélos. Cela s'est fait sur dossier. Nous ne savons pas comment ils sont faits. Par ailleurs, il faut absolument éviter les formes de microtravail précaire comme nous l'avons vu par le passé avec des recharges de batterie dans les caves ou dans les appartements des uns et des autres avec, de plus, des vélos de piètre qualité. Nous avons eu ce débat ce matin, comme le disait Monsieur SITBON qui est très attentif à ces sujets, comme nous, en troisième commission. Monsieur BELLIARD a répondu en essayant de dissiper nos inquiétudes même si j'aurais souhaité que les maires d'arrondissement aient pu être consultés.

En tout cas, pour donner une chance à ces flottes nouvelles qui sont complémentaires de l'offre de Vélib', comme l'a dit le rapporteur, nous donnons un avis favorable à cette délibération que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2025 DPE 29 – Subventions (52 100 €), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets « Compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15^{ème} de l'association Zéro Waste Paris, projet de sensibilisation à la réduction des déchets pour plusieurs arrondissements dont le 15^{ème}, pour 6 500 €.

12. 2025 DAE 3 – Avenants et subventions (713 000 euros) à onze structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour ce qui concerne le 15^{ème}, de l'association Synergie Family pour trois arrondissements.

13. 2025 DDCT 77 – Subventions (131.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15^{ème} de Makabane des voisins (3 500 €) et la Compagnie des Tropes (3 000 €).

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse de prendre la parole sur cette délibération qui accorde des subventions à une trentaine d'associations œuvrant pour le lien social, la solidarité, la lutte contre les exclusions, la participation citoyenne ou encore la vie associative. Dans le 15^{ème} arrondissement, ce sont deux associations que je connais bien et que je suis très heureuse de voir soutenues aujourd'hui : Makabane et la Compagnie des Tropes ; deux associations différentes mais qui ont en commun un engagement de terrain sincère, constant, profondément ancré dans la vie de notre arrondissement.

Makabane, d'abord. Créée en 2017, elle fait vivre des espaces de partage et de convivialité, notamment dans le jardin Caroline-Aigle avec sa ludothèque MaLudo aussi connue sous le nom du Cube. Il s'agit d'un lieu ouvert, bienveillant, familial où se croisent les enfants du quartier, des parents, les grands-parents. Il s'agit d'un lieu de vie, d'éducation, de rencontre et en ces temps où l'isolement et le repli sur soi progressent, il s'agit d'un modèle d'inclusion par la proximité. Je suis donc ravie que cette subvention de 3 500 € leur permette de poursuivre leurs actions, d'élargir leurs horaires d'ouverture et de continuer de faire du jardin Caroline-Aigle un véritable espace de lien social au cœur du 15^{ème}.

La Compagnie des Tropes ensuite. Fondée en 2011, elle a très vite pris une place importante dans le tissu associatif local puisque, au-delà de son activité théâtrale, la Compagnie des Tropes est aujourd'hui un acteur structurant de la vie associative du 15^{ème} arrondissement. Elle est notamment à l'initiative des rencontres Assos'Mécènes 15, un rendez-vous unique à Paris qui met en lien les associations locales avec des entreprises mécènes pour faire émerger des projets d'intérêt général ancrés dans notre arrondissement. Il s'agit d'un événement précieux qui favorise la coopération, le dialogue et surtout la recherche de financements alternatifs pour les associations dans un contexte que nous savons tous très difficile. La Compagnie de Tropes porte cette dynamique avec cinq autres structures réunies dans un collectif engagé et je veux ici saluer leur travail, leur professionnalisme et leur ténacité. Je souligne aussi que la Compagnie des Tropes est membre actif du conseil parisien des associations que j'ai eu le plaisir de créer et pleinement impliquée dans la réflexion collective sur l'avenir de la vie associative à Paris.

Ces deux associations, chacune à leur manière, renforcent donc le lien social, promeuvent des valeurs de solidarité, d'éducation et d'engagement citoyen. Elles animent nos quartiers, créent du lien intergénérationnel et incarnent ce que nous voulons voir vivre dans le 15^{ème}. Et je le dis avec conviction, si la Ville de Paris peut continuer à soutenir ces structures, c'est grâce à un choix politique fort puisque depuis plusieurs années et particulièrement en 2024, les collectivités territoriales subissent une baisse drastique des dotations de l'État, une pression budgétaire croissante que le gouvernement actuel fait peser sur les Villes sans leur

donner les moyens d'agir. Et pourtant Paris a fait le choix inverse, celui de maintenir et même d'augmenter son enveloppe budgétaire dédiée au monde associatif. Cela n'est pas un hasard, ni une variable d'ajustement, il s'agit d'un engagement clair, assumé, revendiqué. Soutenir les associations, c'est soutenir les Parisiennes et les Parisiens. Aujourd'hui, Paris, ce sont plus de 80 000 associations, 130 000 salariés et près de 700 000 bénévoles. Il s'agit d'un tissu associatif exceptionnel, vivant, engagé. Il s'agit d'une ville qui croit encore à la capacité des citoyennes et des citoyens à agir ensemble pour le bien commun. Alors oui, nous continuerons à soutenir celles et ceux qui comme Makabane et la Compagnie des Tropes font battre le cœur du 15^{ème}. Nous continuerons à défendre un modèle associatif ouvert, coopératif, solidaire et nous continuerons à faire de la vie associative une priorité politique parce qu'elle est une condition essentielle du vivre ensemble. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de nous avoir lu les fiches de présentation de la Mairie centrale. La réponse par l'adjointe, Madame DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tiens à rappeler que nous parlons ici de deux fois 3 000 €. Nous donnerons évidemment un avis favorable à cette délibération qui soutient modestement le travail de deux associations très implantées dans notre arrondissement et dont l'action de proximité avec la population du 15^{ème} depuis plusieurs années n'est plus à démontrer. Il s'agit donc de l'association MaKabane qui crée du lien social dans le quartier Balard en favorisant des rencontres et des partenariats et qui anime également une ludomouv très appréciée des familles.

À travers la DDCT 77, il s'agit également de soutenir l'association la Compagnie des Tropes qui est animée par Lucile ANDRÉ. Cette association très active dans le domaine culturel est également à l'initiative, je tiens à insister là-dessus, d'un projet singulier et extrêmement utile, en l'occurrence les rencontres Assos'Mécènes 15. Cet événement prisé des petites associations contribue à la construction de partenariats fructueux entre les associations locales et les entreprises du territoire. C'est à travers un collectif de six associations que la troisième édition des RAM 15, pleinement soutenue par vous, Monsieur le Maire, depuis le début, va être organisée. Le mécénat doit être davantage valorisé car il permet une diversification des modes de financement des projets associatifs et cela permet également d'obtenir des financements complémentaires lorsqu'ils sont modestes comme dans cette délibération.

Je tiens à nouveau à saluer les responsables et les bénévoles de ces deux associations qui réalisent un travail de terrain de grande qualité et je vous invite, bien sûr, à voter ces subventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : J'ajoute que je voudrais féliciter l'association MaKabane pour l'animation sur le quartier Balard-Citroën où je me suis d'ailleurs rendu samedi dernier, où elle a fait un très beau travail. Je soumets donc cette délibération à votre suffrage avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2025 DDCT 92 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 – Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à 6 associations

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit du Foyer de Grenelle pour 6 000 €.

15. 2025 DDCT 112 – Subventions 53000 euros) à 20 associations pour le financement de 26 projets sur les quartiers politique de la ville du 15^{ème} arrondissement (2^{ème} enveloppe EDL 15)

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui dans cette délibération essentielle l'attribution de 53 000 € de subventions à 20 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers politique de la ville du 15^{ème} arrondissement dans le cadre de la deuxième enveloppe budgétaire du dispositif engagement du local EDL 15. Derrière cette délibération, ce sont des actions extrêmement concrètes qui irriguent le quotidien des quartiers populaires de notre arrondissement. Ce sont des projets d'accompagnement scolaire, d'insertion professionnelle, de lien social, de culture, de sport, de santé mentale qui permettent de répondre aux besoins criants que nous connaissons ici dans le 15^{ème}. Et nous le savons, notre arrondissement compte deux quartiers désormais classés en politique de la ville, Brancion et Falguière, et ce classement ne repose pas sur des impressions, malheureusement, mais sur 12 indicateurs objectifs de vulnérabilité définis par décret. Le quartier Falguière est notamment un des quartiers les plus pauvres. Les besoins sont donc immenses : pauvreté, isolement, décrochage scolaire, précarité numérique, inégalité d'accès à la culture ou aux soins. Et face à cela, la majorité municipale parisienne ne baisse pas les bras et elle agit. Elle agit en coordination avec ses partenaires institutionnels, avec la Mairie d'arrondissement, l'État, la CAF, la CPAM, la banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'ARS, l'éducation nationale dans le cadre du contrat de ville 2024–2030 qui nous engage collectivement à faire plus, à faire mieux et à faire ensemble.

Dans cette délibération, c'est vraiment toute la vitalité des associations du 15^{ème} – en tout cas une très grande part – qui est représentée et dont nous voyons qu'elles s'investissent – qu'elles soient à l'origine dans ces deux quartiers politique de la ville ou pas – dans ces deux quartiers. Nous trouvons notamment dans les associations qui sont aidées par cette délibération le Foyer de Grenelle qui va faire un accompagnement numérique et citoyen des habitants du quartier Bargue Falguière, c'est l'association #Talents15 qui développe un projet d'accompagnement vers l'emploi. C'est l'ACP 15 et le RCP 15 qui ont différentes actions pour promouvoir les valeurs du sport. Le centre social Falguière étant en préfiguration, l'EVS Necker-Falguière prend toute sa part avec trois actions spécifiques dans cette délibération. C'est l'association Le Village qui propose un espace d'entraide, de rencontre et de soutien aux familles dans les écoles Brancion et Saïda. C'est TKF School que nous connaissons bien aussi pour le lien qu'ils font par le développement de la culture hip-hop. Et c'est, nous la retrouvons, la Compagnie des Tropes qui participe aux consultations du quartier Falguière en présence de clowns enquêteurs, ce qui est original mais fécond. Et encore le théâtre Silvia-Monfort qui intervient aussi pour faire vivre la culture dans les quartiers avec les jeunes et pour les jeunes. Puis, comme nous parlons de culture, c'est aussi l'implantation de l'Orchestre de chambre de Paris dans le quartier dans ce programme. Nous avons d'ailleurs pu assister dans le quartier Falguière, à l'initiative de l'EVS Entraide Falguière, à un concert formidable au square Dalpayrat il y a un peu plus d'une semaine.

Ces projets ne tombent pas du ciel, ils sont co-construits avec les équipes de la Ville, portés par des acteurs locaux enracinés qui connaissent parfaitement les réalités du terrain. Il s'agit d'associations qui tissent au quotidien le lien social. Ces associations sont évidemment précieuses et le rôle des élus que nous sommes est vraiment de créer du lien, d'en créer plus. Les sommes peuvent paraître modestes car il s'agit d'une multitude de petits projets

qui sont aidés là. Toutefois il y a un encouragement qui n'est pas seulement financier – même si c'est évidemment le nerf de la guerre – à créer du lien, à créer du lien également entre ces structures et je crois que c'est notre rôle principal aussi d'élus.

Je veux donc saluer aujourd'hui, pour finir, le travail du service politique de la Ville, celui des directions partenaires, celui des associations engagées dans ce combat et je veux rappeler aussi que ces financements sont aussi le fruit de choix politiques, ceux de la majorité municipale de gauche qui fait de la solidarité une priorité. Chaque euro investi ici est un euro investi pour l'égalité, pour la dignité, pour la cohésion.

Monsieur le Maire : Oui, je voudrais remercier aussi l'État par qui nous avons eu la possibilité d'être intégrés en géographie prioritaire de la ville depuis l'année dernière, ce qui permet d'abonder les crédits de toutes ces associations. Madame CEYRAC veut rajouter quelque chose ?

Madame CEYRAC : Je n'ai pas beaucoup de choses à rajouter puisque Monsieur SITBON a relu l'entièvre délibération. Il a simplement oublié un acteur...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, Madame CEYRAC, je suis obligé de vous interrompre parce que Madame NIAKATÉ a demandé la parole.

Madame CEYRAC : Ah pardon. Je me retire.

Madame NIAKATÉ : Je suis navrée, Madame CEYRAC. Je vous la rends très rapidement. Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un mot très rapide pour indiquer que le groupe Écogiste du 15^{ème} se réjouit de cette délibération finançant notamment des associations du 15^{ème} dans le cadre du déploiement de la politique de la ville dans nos quartiers prioritaires et je profite de cette délibération pour saluer également le travail remarquable de ces associations, du foyer de Grenelle, de l'EVS, que nous connaissons bien, du Village aussi qui porte une attention particulière aux familles monoparentales qui sont souvent des foyers de femmes et de #Talents15 aussi qui est un véritable vecteur d'émancipation pour l'innovation ou l'entreprenariat de nos jeunes, en particulier nos jeunes en difficulté d'insertion. Nous voterons donc bien volontiers cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et merci pour l'intensité et la brièveté de votre intervention. Madame CEYRAC sera sans doute aussi brève.

Madame CEYRAC : Oui, je serai très brève parce que...

Monsieur le Maire : Voire aussi intense.

Madame CEYRAC : Évidemment. Je ne saurais pas faire aussi bien. Je suis tout à fait d'accord avec ce que j'ai entendu et je soutiens évidemment. Vous oubliez simplement un acteur : la Mairie du 15^{ème} qui est extrêmement présente au quotidien auprès de ces associations et pour organiser l'ensemble des dispositifs qui leur sont attribués, sachant qu'il est très compliqué d'obtenir une subvention et de répondre à une subvention. Je voudrais donc bien que l'on n'oublie pas cela. Je précise que tous ces projets-là sont de nouveaux projets par les associations qui effectuent effectivement un travail tout à fait remarquable et que nous accompagnons car nous les apprécions énormément. Cela concerne évidemment des domaines très différents qui vont de l'emploi à des activités ludiques, artistiques, physiques, sportives, du soutien à la parentalité dans des quartiers qui

en ont particulièrement besoin, la formation au numérique aussi et le français langue étrangère mais également des aides au départ en vacances. Bien sûr, nous voterons tout à fait favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : Cela méritait effectivement d'être dit. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2025 DDCT 122 – Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires – subventions (106 000 euros) pour 8 associations (11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements)

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit de l'association Le Village pour 12 500 € en accompagnement des familles monoparentales. Allez-y, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui sur cette délibération qui renouvelle le soutien de la Ville de Paris aux associations engagées auprès des familles monoparentales et tout particulièrement ici dans le 15^{ème} arrondissement à l'association Le Village. Cette délibération fait écho à un engagement fort et ancien de la gauche parisienne, celui de reconnaître, soutenir et accompagner toutes les formes de parentalité en particulier les plus vulnérables. Elle s'inscrit aussi dans la continuité de la niche du groupe Paris en commun qui a permis d'avancer sur des propositions concrètes pour renforcer l'action publique en faveur des familles monoparentales à Paris. Le constat, hélas, est connu : à Paris, 31 % des familles sont monoparentales contre 26 % au niveau national. Leur niveau de vie est inférieur de 40 % à celui des couples avec enfants et près d'un enfant sur deux vivant avec une mère seule vit sous le seuil de la pauvreté. Ces chiffres, on les cite souvent mais derrière eux, il y a des vies, des femmes, car 83 % des familles monoparentales sont portées par des mères qui élèvent seules leurs enfants, jonglent entre plusieurs emplois ou contrats précaires, se battent pour accéder à leurs droits et affrontent souvent dans le silence la solitude, l'angoisse, la fatigue et la charge mentale. Ces familles sont confrontées à un cumul d'inégalités économiques, sociales, psychologiques et parfois institutionnelles. C'est notre responsabilité collective de leur tendre la main.

Depuis 2011, la Ville de Paris soutient des associations qui agissent concrètement dans les quartiers populaires en lien avec les réalités du terrain. Et je veux ici saluer le travail exemplaire de l'association Le Village dans le 15^{ème} arrondissement. Le Village, c'est une communauté de parents engagés qui agissent sur tous les fronts de la parentalité, un réseau de baby-sitting solidaire, des ateliers bien-être et de gestion de la charge mentale, un accompagnement vers les droits et les départs en vacances et une attention particulière aux mères isolées souvent invisibles, souvent oubliées mais qui portent à elles seules leurs familles à bout de bras. En 2024, Le Village a accompagné 52 familles monoparentales dans le 15^{ème}, presque toutes des femmes à la garde exclusive de leurs enfants. Et ce mercredi, l'association organise un grand banquet festif au square Calmette, moment de joie, de partage, de rencontre. Ce type d'initiative montre que la solidarité, ce n'est pas seulement une aide, c'est aussi une présence, une chaleur humaine, un espace de dignité et d'écoute. C'est pourquoi le soutien à ces associations est essentiel.

Oui, nous avons et nous continuerons de développer des politiques publiques structurantes : la tarification sociale, la prise en charge des abonnements transport, l'aide à

l'accès aux droits, des critères renforcés pour l'accès au logement social. Mais cette politique sociale ne peut réussir sans les associations parce que ce sont elles qui vont là où parfois les institutions ne vont pas, parce qu'elles travaillent dans la confiance, dans la proximité, dans le respect des réalités de terrain, parce qu'elles savent tisser des liens là où les parcours de vie ont été abîmés. Le soutien de 12 500 € accordé aujourd'hui à l'association Le Village est modeste au regard des besoins mais il est essentiel pour que ses actions puissent se poursuivre, se renforcer, se diffuser et c'est pourquoi je voterai bien évidemment cette délibération avec conviction.

En conclusion, je veux redire ceci : soutenir les familles monoparentales, ce n'est pas leur accorder une place à part, c'est reconnaître leur place pleine et entière dans notre société. C'est faire le choix de l'égalité réelle. Et dans le 15^{ème}, comme dans tout Paris, vous pourrez toujours compter sur notre engagement pour qu'aucune mère, aucun parent, aucun enfant ne soit laissé de côté. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions en dehors des applaudissements frénétiques de Monsieur SITBON ? S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame CEYRAC, rapporteur.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la population du 15^{ème} recoupe différents profils de familles. Il est d'ailleurs identifié comme un arrondissement familial avec presque un quart de couples avec enfants et des familles monoparentales. La part des familles monoparentales représente 17 % des familles avec enfants mais atteint des taux supérieurs à 19 % dans certains quartiers et même 21 % dans le quartier Georges-Brassens et peut atteindre malheureusement 40 % dans certains îlots de ce quartier qui est en QPV. Je voudrais justement ajouter qu'au niveau du peuplement des appartements, mettre toutes ces familles ensemble ne les aide pas franchement. Cependant, la Ville n'en tient absolument pas compte.

Cette délibération concerne effectivement l'association Le Village qui est bien connue et reconnue dans ses œuvres pour le quartier Périchaux Brancion et elle développe un réseau important autour des questions d'éducation, de parentalité par des temps de jeu par enfant, des propositions de départs en vacances mais aussi la mise en place d'un réseau de baby-sitting qui est quelque chose qui manque beaucoup quand on est une femme seule avec des enfants, un atelier de la gestion de la charge mentale et de l'organisation familiale. L'association a donc accompagné comme vous l'avez déjà dit 52 familles dont 23 de manière individuelle et elle organise cette année encore un grand banquet, square Calmette, où nous nous étions rendus, Monsieur le Maire et moi-même, l'année dernière qui était très réussi. Je propose donc évidemment de voter favorablement cette subvention.

Monsieur le Maire : Effectivement, nous pouvons féliciter l'association Le Village pour son action. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2025 DJS 15 – Subventions (235 550 euros) à vingt-et-une associations sportives (dont sept avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (15^{ème})

Monsieur le Maire : Monsieur Valentin ROUFFIAC a la parole.

Monsieur ROUFFIAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce sera la dernière campagne de subventions annuelles pour les clubs de sport avant les prochaines

municipales et à ce titre, je souhaite remercier Ozlem ORAKCI pour son action auprès des clubs aux côtés de notre maire, Philippe GOUJON. Car comme depuis cinq ans, c'est bien grâce à l'action de la majorité du 15^{ème} arrondissement que les clubs ont été défendus. En effet, 12 ans de gestion financière calamiteuse ont entraîné pour l'année 2025 une baisse de 10 % du budget consacré au sport. Dix pour cents. Comme je ne cesse de le dire depuis cinq ans, malgré les beaux discours, les Jeux olympiques et j'en passe, les politiques sportives sont la variable d'ajustement de cette municipalité. Et quand ce n'est pas la diminution des budgets, ce sont les réquisitions de gymnases qui pénalisent parfois un quart de la saison sportive d'un club.

Ma question ne s'adresse pas à vous, Monsieur le Maire, ni à Ozlem ORAKCI mais bien à la gauche de cette assemblée. Madame TORANIAN, où étiez-vous pendant cinq ans pour défendre les clubs sportifs ? Derrière vos campagnes de communication, qu'avez-vous fait ? Vous avez organisé une réunion de campagne pour votre candidature à la Mairie du 15^{ème} avec Pierre RABADAN il y a 15 jours. Lui avez-vous parlé de cette restriction budgétaire que lui imposent les finances de la Ville ? Vous-même, la soutenez-vous ? Et ce n'est pas critiquer ni Pierre RABADAN ni Kárim ZIADY, ni l'ensemble des services des sports qui ne font que gérer la misère de cette municipalité qui gaspille l'argent des Parisiens. Et très souvent, merci à eux, car ensemble malgré nos différends, nos étiquettes politiques différentes, nous avons pu obtenir de belles choses pour nos clubs et associations, pendant que vous, comme depuis cinq ans, vous n'étiez nulle part. Car au-delà des subventions de fonctionnement que la Ville souhaite raboter, il y a de super projets comme l'éducation par le sport, le soutien scolaire, la féminisation du sport, le sport séniors ou encore le sport santé. Ce qui est donc bien raboté, c'est l'engagement collectif dont vous vous gargarisez à longueur de tweets depuis que vous êtes entrée en campagne municipale et vos deux derniers discours l'ont également montré. En parlant de campagne municipale, vivement l'alternance à Paris en 2026 pour une politique sportive ambitieuse. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Madame TORANIAN a demandé la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse d'intervenir sur cette délibération – et surtout après l'intervention de mon collègue – qui accorde plus de 235 000 € de subventions à 21 associations sportives du 15^{ème} arrondissement. C'est un signal fort, clair, envoyé à celles et ceux qui font vivre le sport au quotidien dans notre arrondissement malgré les obstacles, malgré les contraintes. Ces subventions incarnent une volonté politique assumée : défendre un sport populaire, accessible et inclusif. Ce choix politique est porté par la Ville de Paris, par notre majorité municipale de gauche et marqué par l'engagement fort de Pierre RABADAN. Dans un contexte budgétaire difficile où les dotations de l'État reculent année après année, décidé par un gouvernement que vous soutenez, Monsieur le Maire, ce sont les collectivités locales et en premier lieu la Ville de Paris qui tiennent à bout de bras l'action publique de proximité. Les baisses de crédits, quand elles existent, sont limitées, mesurées. Les hausses, quand elles sont possibles, sont ciblées et justifiées. Mais dans tous les cas, nous faisons le choix de soutenir ceux qui créent du lien, ceux qui éduquent, ceux qui rassemblent. Je pense ici bien sûr à l'ACP 15, à Gym Paris 15, au RCP 15, à l'Eiffel basket-club, au Paris amical Camou. Je pense au club d'escrime, aux associations sportives scolaires, aux clubs de futsal, de plongée, de gymnastique rythmique. Car bien au-delà de la pratique sportive, ces associations sont les tisseuses de lien social dans notre

arrondissement. Elles relient les générations, les quartiers, les parcours de vie et cette richesse, nous avons le devoir de la soutenir.

C'est aussi le sens de la réunion publique que j'ai, en effet, organisée il y a quelques semaines dans le 15^{ème} avec une grande majorité des clubs de l'arrondissement. Nous avons parlé créneaux, équipements, sport santé, pratique féminine, accès au sport dans les quartiers et surtout nous les avons écoutés. Ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, c'est une formidable énergie, des femmes et des hommes bénévoles, passionnés, engagés qui consacrent leurs soirées, leurs week-ends, leurs vacances à faire vivre un sport ouvert à toutes et tous. Je veux leur dire ici toute ma gratitude et ma fierté de porter une délibération qui reconnaît, accompagne et valorise leur engagement.

Je veux aussi saluer deux avancées majeures intégrées aux conventions pluriannuelles d'objectifs : la formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un impératif pour que le sport reste un espace de confiance, en particulier pour les plus jeunes, et la fin des plastiques à usage unique parce qu'un sport populaire peut et doit aussi être exemplaire sur le plan environnemental. À cela s'ajoute un autre pilier de notre politique sportive de proximité : le budget participatif qui depuis 2018 a permis dans le 15^{ème} de moderniser nos terrains, gymnases et stades, développer le sport santé et les pratiques librement accessibles, ouvrir le sport à de nouveaux publics, jeunes, seniors, débutants, renforcer la mixité des usages et des espaces publics. Ces projets traduisent la volonté exprimée par les habitants du 15^{ème} : un sport accessible, diversifié et bien ancré dans la vie urbaine. C'est dans ce même esprit que s'inscrit l'ouverture récente de la maison sport santé. C'est la seconde de la ville de Paris installée en quartier prioritaire, un lieu universel et gratuit qui permet à celles et ceux éloignés de la pratique sportive de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Ce dispositif est un héritage concret des Jeux porté par Pierre RABADAN et Anne-Claire BOUX et un véritable outil d'égalité territoriale et de santé publique. Ainsi nous déployons un modèle de politique sportive global, solidaire et résolument tourné vers tous. Ces engagements sont clairs, concrets, ambitieux et ils montrent ce qu'est une politique sportive inclusive, utile, cohérente, responsable. Là où d'autres se contentent de discours, nous agissons.

Enfin, je le redis avec force : nous ne voulons pas d'un sport réservé à une élite. Nous croyons en un sport de proximité, éducatif, émancipateur, présent dans les écoles, dans les quartiers, dans les familles. Un sport qui fait société et qui porte haut les valeurs de l'éducation populaire. Tant que nous aurons cette responsabilité, vous pourrez compter sur nous pour défendre cette ambition. Dans le 15^{ème}, le sport continuera d'être un bien commun...

Monsieur le Maire : Merci, Madame.

Madame TORANIAN : (...) Pas un privilège. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est dommage que vous n'ayez pas écouté, ni répondu à Monsieur ROUFFIAC et que vos réunions avec des associations qui sont toutes subventionnées par la Ville de Paris entraînent une certaine motivation de leur part pour venir écouter Monsieur RABADAN. Toutefois, je pense que cela ne règle pas les problèmes de ces associations qui viennent ensuite se plaindre – et elles ont raison – de la modicité de leurs subventions et des diminutions, souvent, des subventions, sans compter les occupations de gymnases. Enfin bref. Il y a d'autres intervenants qui veulent s'exprimer. Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Une intervention très, très courte sur le fait que c'est très bien de donner des subventions à des associations sportives et je salue cette

démarche mais je pense qu'il serait aussi ingénieux et indispensable d'entretenir le patrimoine sportif parisien parce que, aujourd'hui, les gymnases sont dans un état lamentable – et cela, c'est le ressort de la Mairie de Paris – et qu'ils sont, de plus, en très faible quantité sur l'espace parisien. J'aimerais bien savoir combien d'espaces sportifs vous avez construits depuis le début de vos mandatures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que nous pouvons mettre tout le monde d'accord autour de cette table en prenant le rapport de la Cour des comptes aujourd'hui...

Monsieur le Maire : Quelle audace !

Monsieur BRAGÉ : (...) Six milliards d'euros pour les Jeux olympiques. Au sortir de ces Jeux, au mois de septembre dernier, le gouvernement de Monsieur BARNIER diminue drastiquement les crédits alloués au sport comme cela n'avait jamais été fait précédemment. Quant à la question que vous soulevez, Madame IBLED, des constructions dans la ville, je n'oublie pas que les gouvernements successifs, y compris ceux avant les Jeux, ont annulé la réfection de plus de 2000 installations sportives dans des collèges et des lycées. Bref, le renvoi de balle est très sympathique ce soir mais tout le monde a soutenu un même projet très coûteux pour le sport.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est dit. Il y a d'autres interventions, comme celle de Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci, Monsieur le Maire. Après le beau et long discours de Madame TORANIAN, je souhaite en complément de mon collègue Valentin ROUFFIAC apporter un éclairage sur les comportements récents de notre collègue de gauche précitée. En effet, Madame TORANIAN organise depuis quelque temps dans le 15^{ème} des réunions dites d'information sur des sujets divers. En fait, il s'agit plutôt de réunions à caractère politique. J'en veux pour preuve celle organisée le 14 mars dernier sur le 106 Brancion. Un certain nombre d'associations culturelles ont été piégées car annoncées par voie de tracts et sur les réseaux sociaux comme participantes à une réunion sans être informées que cette assemblée était organisée en vue de la future candidature à la Mairie de Paris de Monsieur Rémi FÉRAUD. Je tiens ici à disposition de notre assemblée un exemplaire du tract diffusé par Madame TORANIAN sur lequel figure Monsieur Rémi FÉRAUD.

Huées.

Pire encore, pour assurer la promotion de cette réunion, un élu du 18^{ème} arrondissement diffusait sur les réseaux sociaux à la demande de Madame TORANIAN un message on ne peut plus méprisant à l'égard des habitants de l'arrondissement les qualifiant, je cite, « *d'endormis culturellement* ».

Pour conclure, je dirai que l'absence de Madame TORANIAN sur la quasi-totalité des manifestations culturelles organisées par la Mairie du 15^{ème} et le mépris à l'égard de l'action de l'exécutif de l'arrondissement relativement à la création du futur centre culturel à Brancion seraient à eux seuls suffisants pour la dissuader à l'avenir de toute intervention dans le domaine culturel. J'ajouterais que le mépris affiché à l'égard des habitants du 15^{ème} ne nous semble pas être de nature à la qualifier pour de futures responsabilités dans l'arrondissement. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Je crois qu'il y en a encore une de Madame Marie-Caroline DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'interviens d'abord pour approuver ce qui vient d'être dit par nos collègues Frédéric JACQUOT, Valentin ROUFFIAC, mais aussi pour relayer la parole de certaines associations. Il faut que vous sachiez, Madame TORANIAN, que vos méthodes dans l'arrondissement passent mal. Vos panégyriques successifs ce soir sont inversement proportionnels à votre investissement dans le 15^{ème}. Plusieurs responsables associatifs ont exprimé auprès du maire mais aussi auprès de moi en tant qu'élue chargée de la vie associative leur révolte d'avoir été mentionnés sur vos tracts sans en avoir donné l'autorisation. Vous devez d'ailleurs le savoir puisque certains d'entre eux vous ont écrit directement pour s'en plaindre. Que vous soyez en campagne électorale est une chose, mais que vous manipuliez aussi les associations en leur faisant croire qu'elles viennent pour la présentation d'un projet municipal alors qu'il s'agit d'une réunion d'essence purement politique est totalement inadmissible. Des acteurs associatifs ont d'ailleurs quitté immédiatement votre réunion portant sur le Carré Brancion dès qu'ils ont compris dans quoi ils étaient tombés. Faut-il vous rappeler, Madame TORANIAN, que vous êtes adjointe à la Maire de Paris et que par là même vous représentez la Ville ? Un minimum de déontologie dans l'exercice de votre mandat et de respect de l'institution s'impose. En tout cas, soyez sûre que les associations de notre arrondissement préféreraient vous voir vous mobiliser afin de répondre à leurs besoins élémentaires comme vous battre pour obtenir l'investissement de la Ville et de Paris habitat afin de rénover, moderniser et isoler thermiquement la maison des associations. Le combat climatique dans les discours, c'est bien, mais auprès des agents de la Ville et des usagers de la MVAC, c'est encore mieux. Ils préféreraient aussi, j'en suis sûre, vous voir piloter la simplification et la modernisation des démarches administratives et des outils numériques, en particulier les petites associations locales dont les ressources, comme vous le savez, sont quasi exclusivement bénévoles. En la matière, je crois pouvoir dire qu'un véritable saut quantique s'impose à la Ville de Paris. Voici donc quelques pistes de réflexion pour soutenir concrètement les associations du 15^{ème} plutôt que de les instrumentaliser grossièrement comme vous l'avez fait ces derniers mois. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Après ces interventions frappées au coin du bon sens sur l'instrumentalisation politique de la Mairie centrale, je vais soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Pardon, la rapporteure. Madame Ozlem ORAKCI, vous avez la parole.

Madame ORAKCI : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai entendu 235 000 € de subventions, des super subventions. Je ne sais pas, de ce fait, Madame TORANIAN, si vous avez vraiment échangé avec les associations sportives lors de votre réunion publique il y a deux semaines parce que j'ai vraiment cru qu'on ne parlait pas du même arrondissement. Nous sommes amenés à voter ce soir une délibération essentielle qui concerne l'attribution de subventions dans le 15^{ème} à 21 associations sportives de notre arrondissement dont, il est important de le rappeler, cinq sont directement rattachées à des établissements scolaires. Si je dis essentielle, c'est parce qu'il ne s'agit pas justement uniquement de chiffres, de lignes budgétaires abstraites mais il s'agit là d'enfants, de jeunes, de familles qui comptent

sur ces associations, qui représentent un lieu d'apprentissage, de progression et de construction. Ce travail, nous l'avons mené à la Mairie du 15^{ème} et je tiens à saluer ici l'engagement de Monsieur le Maire ainsi que celui de mes collègues de la majorité municipale dont Valentin ROUFFIAC, délégué en charge des sports, et Marie-Caroline DOUCERÉ qui porte ce combat au Conseil de Paris pour nos associations tous les ans.

Ce combat, nous l'avons mené – je tiens à le rappeler parce que vous avez omis de le dire – dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Je tiens à le dire avec force : nous avons dû nous battre pour chaque euro. Alors même que la Mairie de Paris a choisi de faire du sport une variable d'ajustement, nous avons tenu bon. On nous a proposé des coupes drastiques. On nous a dit – je réitère les propos de la Ville – si vous voulez sauver les associations, vous devrez sacrifier les subventions des établissements scolaires. Notre réponse a été claire : non, hors de question de choisir entre les enfants. Parce que nous savons, et je le dis avec émotion, que le sport à l'école, c'est bien plus que du sport. C'est un espace d'épanouissement, d'équilibre, d'inclusion et nous avons refusé de céder à ce chantage.

Alors, aujourd'hui, je tiens également à remercier toutes les associations du 15^{ème}, particulièrement en cette fin de saison, celles qui tiennent bon malgré les incertitudes, celles qui innovent, celles qui prennent sur elles quand la puissance publique ne suit pas. Merci à Nicolas, Jérémy, Olivier, Cindy et à tant d'autres. Je pense à ces associations qui organisent des bourses de matériel, qui proposent des initiations gratuites, des aides aux devoirs, des stages pendant les vacances pour ceux qui ne partent pas. Des associations qui inventent sans relâche des solutions pour que personne ne soit laissé de côté.

Je vais vous dire quelque chose peut-être d'un peu personnel mais je crois que c'est important parce que, je le répète, chaque euro compte : personnellement, j'ai grandi avec le sport. J'ai beaucoup couru dans ma vie et si j'ai autant couru, c'est peut-être parce que c'était justement ce que je pouvais faire parce que c'était gratuit. Je sais ce que c'est que de ne pas pouvoir faire une sortie scolaire ou une activité au centre aéré parce que cela coûtait trop cher, d'attendre que l'on vous dise vous avez le droit au tarif famille en difficulté et que parfois, même comme cela, c'était trop. Alors oui, je le dis avec le cœur, chaque euro compte et c'est pour cela que nous nous sommes battus et que nous continuerons. Et pendant que nous effectuons ce travail, pendant que nous allions chercher ces subventions avec acharnement, je vois aujourd'hui des élus qui se découvrent une passion pour le sport, qui organisent des réunions publiques sur la baignade dans la Seine, sur le sport de proximité, qui posent sur des affiches avec les associations du 15^{ème} comme s'ils les soutenaient depuis toujours. Mais je pose une question simple : où étiez-vous Madame TORANIAN quand il a fallu défendre ces associations face à votre propre majorité ? Où étiez-vous quand il fallait refuser les coupes, faire valoir leurs projets, leurs besoins, leur engagement quotidien auprès de Monsieur Pierre RABADAN que vous invitez aujourd'hui à vos réunions ? Vous êtes adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative. Vous êtes membre de la commission associations, sports, relations internationales. Depuis 2020, qu'avez-vous fait concrètement pour le sport dans notre arrondissement ? Rien. Et je ne parle même pas de votre vote, par exemple, contre notre vœu pour plus de sécurité lors de la baignade dans la Seine ou de votre absence lorsque nous avons voté sur la gratuité il y a un an. Je rejoins aussi les propos de ma collègue, Madame IBLED, concernant le mauvais état, le mauvais entretien voire, malheureusement, l'absence d'entretien des équipements sportifs de l'arrondissement.

Alors aujourd'hui, oui, je suis fière du soutien que nous avons réussi à arracher pour les associations de notre arrondissement mais, pour autant, non, je ne dors pas la conscience tranquille tous les soirs parce que malgré tous nos efforts, et je tiens à le souligner, il y a eu des coupes et parce que nous savons que ces associations méritent bien plus. Elles tiennent à bout de bras ce que la Ville n'assume plus pleinement : l'accès au sport, l'inclusion, la cohésion. Tant que je siégerai ici, tant que nous aurons un mandat pour défendre notre arrondissement, nous continuerons à nous battre pour aller chercher chaque euro pour soutenir chaque projet qui contribue à l'épanouissement des habitants du 15^{ème}, à faire vivre nos quartiers et à faire reculer les inégalités parce que, comme je le disais, chaque euro compte, parce qu'il peut faire toute la différence dans la vie d'un enfant. Alors, mes chers collègues, je vous remercie et au nom de la majorité municipale, je propose un avis favorable à cette délibération.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai que ce débat nous emmène un peu loin de nos bases mais il y a les discours et les réalités. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant regrouper dans une discussion commune les 18, 19, 20.

18. 2025 DJS 60 – Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Monsieur le Maire : A l'association #Talents15, 2 000 € pour son projet nos QPV et quartiers pop ont du talent et l'association Foyer de Grenelle une subvention de 5 000 €.

19. 2025 DJS 61 – Subventions (211.900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit des associations Athéltic-club Paris 15 (2 000 €), le Foyer de Grenelle (2 000 €), la Bonne équipe pour un montant de 1 000 €.

20. 2025 DJS 62 – Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

Monsieur le Maire : Avec, pour le 15^{ème}, l'association Foyer de Grenelle pour 2 000 €. Il y a des interventions, je crois. Monsieur VESPROUMIS, vous avez la parole.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur l'attribution de trois lots de subventions représentant au total près de 750 000 € destinés à soutenir environ 150 projets sur l'ensemble du territoire parisien et pour plusieurs d'entre eux sur celui du 15^{ème} arrondissement. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des contrats de jeunesse d'arrondissement qui ont été signés ces dernières années dont celui du 15^{ème} en 2023. Elles poursuivent trois objectifs majeurs que nous avons définis avec la Ville de Paris : l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, le

développement de leur engagement et leur pouvoir d'agir ainsi que l'accès à la culture. Ces objectifs trouvent une traduction concrète et plutôt ambitieuse dans les actions proposées pour 2025 par les associations accompagnées.

Sur le territoire du 15^{ème} arrondissement, ce sont sept subventions ou plutôt sept projets. Certaines associations sont porteuses de projets et sont déjà bien connues pour leur engagement local. D'autres, plus récentes, témoignent d'un renouveau du tissu associatif jeunesse dans le 15^{ème}. Ces sept projets sont soit renouvelés, soit inédits et tous, généralement, porteurs d'ambition pour notre jeunesse.

Au-delà du périmètre strictement local du 15^{ème}, environ 30 % des subventions concernent des associations à vocation parisienne dont certaines interviennent aussi dans le 15^{ème}. C'est, par exemple, le cas non seulement du CIDJ que nous connaissons bien, que nous avons évoqué ces dernières années ici et dont l'action pour l'insertion des jeunes est reconnue. D'autres projets évoquent l'accès à la culture, l'accompagnement à l'emploi ou encore la possibilité de partir en vacances en complément de dispositifs municipaux existants pour ces derniers.

Néanmoins, j'interviens aussi afin de formuler deux réserves quant à ces subventions. La première réserve concerne la répartition territoriale de ces crédits. Le 15^{ème} est, je le rappelle, très nettement le premier arrondissement de Paris en termes de jeunes avec plus de 35 000 jeunes de moins de 26 ans qui y vivent, soit plus de 10 000 jeunes que l'arrondissement n° 2 dans ce classement. Il s'agit d'une jeunesse qui est hétérogène puisque y cohabitent des jeunes certes très insérés ou diplômés et d'autres moins insérés qui rencontrent des difficultés économiques, sociales ou d'accès au droit au logement. Et pourtant, sur les 550 000 € de subventions dites territoriales sur ces 750 000 € seuls 15 000 € sont attribués à des associations du 15^{ème}. Cela représente 2,3 % des montants pour un arrondissement qui accueille 11 % des jeunes parisiens. À titre de comparaison, d'autres arrondissements comptant chacun moins de 8 % de jeunes recevront chacun jusqu'à 20 % des crédits. Donc le 15^{ème} qui est le premier en termes de jeunes est neuvième en termes de subventions sur l'ensemble de ces trois délibérations. Cette disproportion n'est pas nouvelle. Elle traduit des déséquilibres structurels dans la répartition des moyens. Elle tient à plusieurs facteurs, notamment un maillage associatif moins dense dans le 15^{ème} que nous nous efforçons de dynamiser. Mais elle est aussi le reflet d'un manque d'intérêt de la part de la Ville qui ne considère pas ces déséquilibres. Cela fait plusieurs années que nous le dénonçons ici. Le 15^{ème} arrondissement est systématiquement sous-doté dans la politique jeunesse de la Ville, particulièrement en termes d'équipements malgré des promesses répétées d'actions amélioratives. Le soutien à l'insertion professionnelle, l'accès à la culture, l'engagement concernent tous les jeunes parisiens, y compris ceux du 15^{ème}.

Ma seconde réserve porte sur les subventions à portée parisienne : plus de 200 000 €, soit près de 30 % des montants concernés par cette délibération. Si certaines structures bénéficiaires sont identifiées et reconnues par le 15^{ème}, la majorité d'entre elles nous sont inconnues et aucun document qui nous a été présenté dans cette délibération ne permet d'évaluer concrètement leur action dans le 15^{ème}, ni même parfois sur Paris tout entier. Or, on nous demande aujourd'hui de voter des subventions substantielles sans évaluation d'impact territorialisé, ni perspective claire sur le suivi de ces projets. Nous souhaiterions donc plus de transparence sur la localisation des actions, des bilans territorialisés pour les structures aidées et un pilotage stratégique de la Ville pour s'assurer que tous les arrondissements et donc tous les jeunes bénéficient justement de la politique municipale. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur VESPROUMIS. Y a-t-il d'autres interventions sur l'un de ces trois projets de délibération ? S'il n'y en a pas, je passe la parole au rapporteur, Monsieur LATINNE.

Monsieur LATINNE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à remercier cette première prise de parole de mon collègue, Monsieur VESPROUMIS, qui permet de valoriser l'engagement partagé en faveur de l'insertion, de l'autonomie et de l'émancipation de notre jeunesse. Nous avons ainsi pu saluer à juste titre le travail de terrain remarquable des associations de notre arrondissement. Grâce à leur enracinement, leur dévouement et leur connaissance fine des besoins de notre jeunesse ou plus largement de nos jeunesse, elles agissent avec constance, souvent dans l'ombre, mais jamais sans indifférence. Nous continuerons donc à les soutenir, à les valoriser et à les défendre.

Mais ce soutien, aussi sincère soit-il, ne saurait masquer une évidence devenue structurelle : le 15^{ème} arrondissement est une fois encore la dernière roue du carrosse dans la répartition des crédits municipaux. Malgré notre population la plus nombreuse de Paris, que ce soit en termes de population mais aussi de jeunesse comme a pu l'évoquer Hector, malgré l'ampleur de nos besoins et l'étendue de notre territoire, nous ne retrouvons ni les moyens, ni les structures, ni les dispositifs à la hauteur de notre jeunesse. Alors que nous réclamons depuis le début du mandat un nouvel espace pour les jeunes, que les promesses restent vagues et les réponses silencieuses, alors que les appels à projets se succèdent sans lisibilité, nous constatons chaque mois un accroissement des besoins sociaux sans réponse concrète de la part de la Mairie centrale.

Alors que dire, dès lors, de certaines subventions attribuées à des structures prétendument parisiennes, grassement financées, mais inconnues dans nos quartiers, invisibles à nos habitants, absentes des actions concrètes ? Ni contact, ni présence, ni même un tract et pourtant des enveloppes importantes distribuées pour une couverture parisienne que personne ici ne constate. Ce décalage habilement maquillé par l'administration centrale alimente une défiance croissante quant à ce que fait Paris concrètement de l'argent des contribuables. Oui, il est légitime de financer des actions à vocation métropolitaine mais faire porter leur coût sur des arrondissements qui n'en voient jamais la couleur est une absurdité à la fois politique et budgétaire. Nous appelons donc à davantage de transparence, de lisibilité et de cohérence dans l'attribution des crédits jeunesse. Cela ne relève ni du caprice, ni du rapport de force partisan mais il s'agit bien là de justice territoriale, de respect démocratique et de bon sens budgétaire.

Aussi, malgré ces différentes remarques, en cohérence avec l'esprit de responsabilité qui anime notre majorité, je donne bien sûr un avis favorable aux trois délibérations soumises ce soir à notre vote, tout en rappelant et appelant fermement à une révision de la politique municipale de subvention ; une révision fondée sur l'équité, sur la réalité du terrain et sur le respect dû à chaque arrondissement sans distinction de géographie, ni de couleur politique. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LATINNE. Voilà un bon principe d'exposé. J'espère qu'il fera florès. Maintenant je vais soumettre ces trois délibérations à votre vote avec, pour commencer, la DJS 60. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DJS 61 : même vote.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DJS 62 : même vote.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21. 2025 DPMP 4 – Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce que nous votons ce soir, ce n'est pas une simple ligne budgétaire, c'est un choix politique majeur. C'est de dire que prévenir la délinquance, ce n'est pas surveiller plus, c'est accompagner mieux. Et dans un contexte où l'on stigmatise trop souvent les jeunes des quartiers populaires, où l'on brandit la répression comme seul horizon, Paris fait un autre pari : celui de la jeunesse, de la culture, de l'émancipation...

Brouhaha.

Souffrez que je prenne la parole. Merci. Un peu de silence et un peu de respect pour les orateurs et les oratrices. (...) Et dans le 15^{ème} arrondissement, nous avons la chance de voir ce pari prendre vie à travers trois projets très concrets.

Le premier c'est Action jeunes porté par Hustle Paris qui se déploie dans le 14^{ème} et le 15^{ème} arrondissement, notamment à la porte de Vanves. Ce projet, c'est tout l'inverse de l'assignation à résidence que subissent tant de jeunes. C'est un espace d'expression, d'expérimentation, de confiance retrouvée. À travers le eSport, la création d'une application mobile citoyenne, la construction de projets collectifs, les jeunes explorent de nouveaux univers, acquièrent des compétences numériques, techniques, émotionnelles. On leur tend un micro au lieu de leur tourner le dos, on les rend acteurs, pas spectateurs. Ce projet crée du lien, crée du sens et surtout des perspectives. C'est exactement cela une politique de prévention ambitieuse.

Le second projet, c'est celui de TKF School dans les quartiers Brancion, Périchaux et Falguière. Le hip-hop y devient un outil d'éducation, de dialogue, de construction personnelle. Cours hebdo, stages interquartiers, bootcamps, spectacle de restitution, c'est tout un parcours de confiance qui se construit et surtout c'est un projet qui désamorce les tensions, déconstruit les rivalités entre jeunes du même arrondissement et leur offre une autre manière d'exister dans l'art, dans le collectif, dans le respect. Oui, ici encore, on fait de la prévention une aventure culturelle, une réponse humaine à un problème social.

Et enfin, le troisième projet, c'est celui du quotidien, celui de toutes celles et tous ceux qui dans nos quartiers s'engagent sans relâche pour que la jeunesse populaire soit une richesse pas une menace.

Tous ces projets ont un point commun : ils prennent les jeunes au sérieux. Ils ne cherchent pas à les contrôler mais à les responsabiliser. Ils ne leur parlent pas de sanction mais de création, d'émancipation, de pouvoir d'agir. Alors, oui, cette délibération est profondément

politique parce qu'elle acte un choix que nous revendiquons : faire de la jeunesse une priorité d'investissement, pas un problème à gérer. Et je veux aussi rappeler que si la Ville de Paris peut soutenir ces projets, c'est parce que nous avons su maintenir une politique cohérente et ambitieuse pour les quartiers populaires avec le pacte parisien 2024-2030, le nouveau contrat de ville et le contrat parisien de prévention et de sécurité. Dans un moment où l'État réduit ses financements, où les collectivités locales sont sous pression, nous choisissons de continuer à financer ces projets essentiels dans le 15^{ème} comme ailleurs et nous le faisons avec exigence, avec conviction, avec fidélité à nos valeurs. Je tiens à saluer chaleureusement Hustle Paris, TKF School et tous les partenaires qui font vivre cette politique sur le terrain parce qu'au fond, ils construisent ce que nous défendons en tant qu'élus : une ville où chaque jeune peut trouver sa place sans peur et sans exclusion. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est formidable. Tout va bien. Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, la parole est à Monsieur SAMAMA, rapporteur.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Madame TORANIAN, vous avez comme qualité de pouvoir réciter parfaitement des fiches avec beaucoup de prestance. Néanmoins, celle d'être présente sur le terrain pendant les années qui ont précédé votre élection en 2020 dans cette Mairie du 15^{ème} arrondissement laisse à désirer.

Applaudissements.

Vous avez rappelé, Madame TORANIAN, qu'il faut prendre les gens et les jeunes au sérieux. Je crois qu'il faut prendre aussi la démocratie et les habitants du 15^{ème} au sérieux. Prendre les gens et la politique au sérieux, Madame TORANIAN, cela veut dire respecter les habitants, cela veut dire être présent et cela veut dire de ne pas parler de sujets que l'on ne maîtrise pas, dont on s'est désintéressé pendant tant et tant d'années. Cette prévention que vous évoquez, concernant notamment les jeunes à travers les valeurs du sport, nous essayons de la mettre en place en pratique avec les moyens du bord, avec nos petits bras, patiemment, sagement, avec des relais associatifs comme cela a été évoqué tout à l'heure par mes collègues avec des bootcamps, avec des rassemblements sportifs et il ne suffit pas de venir pour l'un d'entre eux à quelques mois à peine des élections pour vous arroger le loisir de pouvoir prétendre parler de ces sujets-là. Il s'agit de sujets effectivement sérieux et malheureusement nous n'avons pas eu le plaisir de vous voir lors de tous les bootcamps que nous avons organisés entre le 15^{ème} et le 14^{ème}, entre le 15^{ème} et Vanves, entre le 15^{ème} et Issy-les-Moulineaux, entre le 15^{ème} et le 16^{ème}. Nous n'avons pas eu le plaisir de vous voir, Madame TORANIAN, lorsque nous sommes allés voir les parents d'élèves à Apollinaire, par exemple, pour essayer de sensibiliser ces jeunes et leurs parents sur la prévention des rixes et notamment sur les armes blanches. Nous n'avons pas eu le plaisir de vous voir, Madame TORANIAN, lorsque nous sommes allés dans tant et tant de quartiers d'Amiral-Roussin à Balard en passant par les Périchaux pour essayer, justement, de discuter avec ces jeunes et essayer, oui, de les prendre au sérieux.

Vous dites que la sanction ne peut pas être la solution à tout et que nous ne devons pas chercher à les contrôler et à les sanctionner, que la jeunesse ne doit pas être un problème. La jeunesse ne doit pas être un problème, en effet. C'est ce que nous faisons à travers toutes les actions culturelles ou sportives que nous menons. Néanmoins, le réel nous oblige à le reconnaître quand il se présente à nous. Et lorsque des jeunes dépassent les bornes et ne respectent pas la loi, je crois que c'est avoir un discours de responsabilité et ne pas faire preuve d'angélisme comme vous le faites actuellement que de dire que la sanction peut

être la meilleure des éducations. Alors, oui, nous soutenons ardemment les mesures de prévention au quotidien avec les associations et singulièrement les trois qui ont été évoquées tout à l'heure et qui recevront une subvention. Et oui, nous soutenons aussi les mesures répressives et notamment la police nationale ; nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour votre réponse. Je vais soumettre cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22. 2025 DASCO 14 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

23. 2025 DASCO 38 – Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit de 10 000 € pour le collège Camille-Sée et de 15 000 € pour le collège Duhamel au titre du budget participatif des collèges. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tenais à prendre la parole brièvement sur cette délibération que nous voterons, bien entendu, pour saluer cet exercice du budget participatif dans les collèges car ils sont vecteurs d'éducation de nos jeunes à la culture de la participation du public aux décisions publiques. C'est un outil de démocratie participative qui vient utilement compléter la démocratie représentative. Je me réjouis de voir également que comptent parmi les lauréats, même s'ils restent minoritaires, des projets en lien avec la transition écologique puisqu'il y en a qui s'intéressent au bien manger, à la nature et la découverte de cours oasis. Je suis particulièrement sensible à ce dernier projet sur les cours oasis qui sont des espaces qui permettent d'apaiser les cours d'école voire, quand ils sont bien pensés, de mieux partager ces espaces de récréation entre les filles et les garçons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame NIAKATÉ de votre brièveté dont pourraient s'inspirer certains de vos collègues. La parole est à Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui sur cette délibération qui illustre parfaitement une conviction forte que je porte : la démocratie n'est pas une évidence, elle s'apprend...

Brouhaha.

Vous avez du mal à m'écouter ce soir. C'est difficile. Je comprends. Il est temps que vous vous habituez.

Monsieur le Maire : Un peu de silence. Chut, s'il vous plaît. Mes collègues, un peu de silence, s'il vous plaît.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2014, le budget participatif des collèges permet à des milliers d'adolescents parisiens de vivre une expérience unique, celle

de la citoyenneté active, concrète, vivante. Débattre, délibérer, choisir collectivement un projet, voter, ce processus n'a rien d'anodin. Il initie les élèves à l'exercice démocratique, à la confrontation d'idées, au compromis et à ces dimensions souvent négligées : la responsabilité budgétaire. Il s'agit là d'une éducation civique renouvelée qui ne se contente pas de discours théoriques mais qui se passe par l'action. Dans un contexte où la défiance à l'égard des institutions est grande, former dès le plus jeune âge des citoyennes et des citoyens éclairés est un enjeu fondamental. Dans le 15^{ème} arrondissement, deux collèges sont concernés cette année : le collège Camille-Sée où les élèves ont choisi de créer un espace détente pour un montant de 10 000 € et le collège Georges-Duhamel où ils ont décidé d'oxygener leur cour pour un montant de 15 000 €. Deux projets simples, concrets qui disent beaucoup. Ils disent l'aspiration des jeunes à vivre mieux ensemble, à créer des environnements apaisés, bienveillants, plus respectueux de leur bien-être. Ils disent aussi leur capacité à penser l'espace commun, à s'approprier leur cadre de vie, à imaginer des améliorations durables et utiles pour toutes et tous. Ce sont des projets issus de la thématique vivre ensemble et je trouve que ce seul titre est déjà en soi un programme politique. Car, oui, à l'heure où certains attisent des divisions et le repli sur soi, nos collégiens nous parlent, eux, de partage, de respiration, de soin des autres et je crois que nous aurions beaucoup à apprendre de cette maturité silencieuse.

Je veux ici saluer le travail des équipes pédagogiques qui accompagnent ces démarches souvent avec créativité et engagement car ces budgets participatifs ne seraient rien sans un encadrement bienveillant qui donne aux élèves le cadre, la méthode et surtout la confiance nécessaire pour s'emparer du processus. Je veux aussi rappeler que cette initiative s'inscrit dans un continuum plus large de participation citoyenne des jeunes à Paris : l'assemblée citoyenne des enfants, le vote des jeunes au budget participatif classique et bientôt, si nous adoptons la délibération prévue à ce Conseil de Paris, la possibilité d'organiser des votations dans les collèges et les écoles ; une avancée démocratique majeure. Cette ouverture à la participation des jeunes ne doit pas être une exception mais devenir une culture partagée, une culture de la parole, du débat, du choix, de la co-construction.

Je veux enfin rappeler que le budget participatif des écoles et des collèges a été lancé sous la précédente mandature et qu'il s'est aujourd'hui imposé comme une évidence. C'est devenu un rendez-vous attendu, reconnu, demandé par les élèves comme par les équipes. Cela témoigne d'une chose : lorsque l'on donne la parole aux jeunes, ils savent parfaitement quoi en faire. En soutenant cette délibération, nous faisons plus que financer deux projets dans deux établissements du 15^{ème}, nous affirmons un projet de société ; un projet où la démocratie ne s'improvise pas mais se construit, un projet où les jeunes ne sont pas des citoyens de demain mais bien des acteurs du présent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas d'autres. La parole est à la rapporteure, Madame de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. Bon, nous sommes tous très, très heureux que Madame TORANIAN soit très heureuse de prendre la parole et, là, c'est la quatrième fois que vous êtes très, très heureuse de prendre la parole sur une délibération. Nous sommes tous très heureux. J'avais juste deux choses à dire concernant cette délibération. Vous vous flattez d'apporter des dotations dans le cadre du budget participatif. Pourquoi un budget participatif est accordé aux collèges ? Parce que l'on pallie ici les carences du budget investissement et rénovation dans les établissements du secondaire

de la Ville de Paris. Je rappelle juste une chose : en 10 ans, vous avez fait chuter de plus de 50 % le budget rénovation dans les établissements du secondaire. Voilà.

La deuxième chose, c'est que cette année, vous avez pris la décision d'annuler tout simplement – nous l'avons dit au dernier Conseil d'arrondissement – la rénovation de la cour du collège Apollinaire, une demande que nous faisions depuis 5 ans. Et la deuxième chose, c'est la rénovation pour l'accessibilité du collège Citroën. Or, ces deux collèges, vous le savez, sont ceux dont l'IPS est le plus faible dans le 15^{ème}. Bravo pour vos résultats et merci pour vos prises de parole, Madame TORANIAN.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Très bien. C'est bien de rappeler les réalités de temps en temps parce que nous pourrions un peu trop rêver. Je soumets à votre vote ce projet de délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24. 2025 DASCO 47 – Collèges publics parisiens – Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros)

Monsieur le Maire : Pour Guillaume-Apollinaire, 4 560 €, De Staël, 3 757 €.

25. 2025 DASCO 53 – Subventions (22 900 euros) à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes et avenant avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de paris

Monsieur le Maire : Une subvention pour Mikado Jeunes (2 000 €) et l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (9 400 €).

Nous allons passer maintenant à un débat groupé pour les délibérations 26, 27, 28, 29 et 30 concernant la petite enfance.

26. 2025 DFPE 5 – Subventions (1 787 571 €) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 17 Lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

27. 2025 DFPE 27 – Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

28. 2025 DFPE 107 – Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

29. 2025 DFPE 110 – Subventions (3 225 000 euros), avenant n° 1 à la fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

30. 2025 DFPE 128 – Subvention (5 120 865€) et avenants n° 1 FRANCE HORIZON pour ses 20 établissements petite enfance

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'intervention ? Nous allons donc continuer avec le projet n° 31.

31. 2025 DFPE 152 – Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Born to Be, situé au 77 rue de Lourmel, 75015 Paris

Monsieur le Maire : Il y a une explication de Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 instaurant le service public de la petite enfance, tout projet de création d'un établissement privé accueillant des enfants de moins de 6 ans doit obtenir un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente. Dans ce cadre, Monsieur Christophe DURIEUX, représentant de la société Born to Be, a sollicité l'avis de la Ville de Paris pour un projet d'ouverture d'une micro-crèche au 77, rue de Lourmel pour 9 places. La Ville de Paris émet un avis défavorable en s'appuyant sur deux points de justification : un projet qui ne correspond pas aux besoins du territoire d'implantation avec un taux de couverture suffisant dans ce quartier et un niveau de qualité requis insuffisant. Nous sommes en désaccord sur le premier point évoqué par ailleurs lors du dernier Conseil d'arrondissement au sujet de la résiliation des achats de places dans les crèches privées Babilou et les Petits Chaperons rouges. Avec 50 % de berceaux gelés dans le 15^{ème}, c'est-à-dire 939 places actuellement, l'offre d'accueil est profondément insuffisante pour répondre aux besoins des familles. Le soutien aux structures existantes, municipales, associatives et privées qui répondent aux exigences requises est fondamental. D'autant plus que la Ville de Paris dispose des compétences nécessaires en matière de contrôle via la PMI notamment pour s'assurer qu'il n'existe aucun manquement aux critères de qualité.

En revanche, concernant l'adéquation de ce projet avec les critères attendus, il est important de préciser que le nom de Monsieur Christophe DURIEUX a été récemment associé à des dysfonctionnements graves dans le cadre de la gestion du réseau de crèches privées People & Baby mis en lumière dans les livres *Les Ogres* et *Babyzness*. Ce scandale largement relayé par les médias soulève de sérieuses interrogations quant à la qualité de l'encadrement, au respect du bien-être des enfants accueillis ainsi qu'à la conformité aux exigences de sécurité et de vigilance attendues dans ce secteur sensible. Le 15^{ème} arrondissement fortement mobilisé en faveur de la qualité d'accueil de la petite enfance se montre particulièrement attentif aux critères d'exigence dans l'instruction de ce type de dossier. La confiance du public dans les structures d'accueil repose sur une transparence et une exemplarité qui dans le cas présent font défaut. Nous rendons par conséquent un avis défavorable à la demande d'ouverture de cette micro-crèche privée Born to Be.

Monsieur le Maire : Merci de cette information. Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Je vais m'inscrire dans la lignée de ce qui a été dit précédemment. Cette délibération ne se comprend évidemment que dans le cadre du scandale qui a été révélé par le livre *Les Ogres* de Victor CASTANET en fin d'année dernière, au mois de septembre, donc il n'y a pas très longtemps, et des faits qui sont reprochés, dénoncés constituant en des violences sur enfants, des économies réalisées sur l'hygiène et l'alimentation des jeunes enfants, le turnover hallucinant des personnels, etc. Quatre mois à peine après, le 21 janvier, le même dirigeant fonde la nouvelle société Born to Be. Alors, je ne suis pas un expert, mais il me paraît quand même assez impossible d'être capable en 4 mois de répondre à de telles critiques sur des aspects qualitatifs d'accueil des enfants et de changer radicalement juste en changeant le nom de la structure.

Bien sûr, en votant cette délibération ce soir, nous allons empêcher l'installation de cette crèche mais je pense qu'il faut avoir à l'esprit la nécessité d'aller plus loin en matière d'accueil de la petite enfance. Et à cet égard, je ne peux qu'attirer votre attention, mes chers collègues des différents bancs, sur la façon dont celle-ci est gérée depuis plus de 60 ans, quelles qu'aient été les couleurs politiques, dans la ville de Grenoble où les crèches municipales sont rattachées directement au CCAS, ce qui est un cas unique en France – il faut le signaler – mais qui permet un accueil qualitatif, y compris pour les enfants les plus modestes. Par ce biais, la municipalité accueille près de deux tiers des enfants et complète son dispositif essentiellement par des crèches privées à but non lucratif, essentiellement associatives, parvenant ainsi à un équilibre très, très bon entre une offre de services pour toutes les typologies de famille et de situations des différents enfants avec un niveau qualitatif là où à Paris – je le redéplore pour ma part –, nous sommes encore trop à nous reposer sur l'initiative privée et parfois malheureusement avec un excès de volonté lucrative comme dans ce cas qui nous conduit à cette situation. Donc là, nous allons évidemment, je pense, toutes et tous voter dans le même sens mais il nous faut réfléchir à aller plus loin. C'est un signal que cette situation et il va falloir aller un petit peu plus loin à l'avenir. Merci.

Monsieur le Maire : Ce que je peux dire c'est que d'expérience le problème n'est pas celui que vous exposez pour ce qui concerne Paris où les crèches sont extrêmement surveillées, contrôlées et très bien gérées par la Ville de Paris, notamment par les PMI, etc. mais celui du nombre de places. La catastrophe parisienne, c'est l'insuffisance du recrutement de puéricultrices, d'éducatrices, de jeunes enfants, malgré les mesures que je reconnais être prises par la Ville en matière d'amélioration des statuts et des indemnités. Sur le 15^{ème}, ce sont plusieurs centaines de berceaux, peut-être 900, qui sont gelés parce qu'il nous manque plus d'une centaine d'éducatrices de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture. C'est une catastrophe pour les familles. Donc supprimer encore des places, je pense, ne serait pas une bonne solution et il faut s'appuyer sur toutes les initiatives, quitte évidemment à les contrôler, à les réguler, à les surveiller. Et je peux dire que sur le 15^{ème}, nous n'avons pas d'incident – ce dont je me réjouis bien sûr – que ce soit avec les crèches collectives municipales ou avec les crèches privées.

Madame l'Adjointe, un mot supplémentaire ?

Madame DESROUSSEAUX : Je ne peux qu'aller dans votre sens sur la nécessité de la qualité d'accueil de ces enfants dans un contexte où le système est totalement défaillant et les premiers impactés sont malheureusement les familles avec une chute de la natalité assez importante. Il va donc falloir inverser la tendance rapidement.

Monsieur le Maire : Bref. Là, vous avez bien compris, la Ville nous propose un avis négatif. Nous allons donc donner un avis favorable en votant ce projet de délibération à un avis négatif de la Ville ; pour que les choses soient bien claires. Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

32. 2025 DSP 23 – Subvention (177 020 €) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite-Enfance et quartiers politique de la Ville (10,11,13,14,15,18,19,20)

33. 2025 DSOL 51 – Subventions d'invest. (108 706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'EHPAD Huguette-Valsecchi avec un aménagement de la salle de repos du personnel pour 1 261,98 €.

34. 2025 DSOL 77 – Subventions (1 761 033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris

Monsieur le Maire : Ensemble aux Frères-Voisin, 7 000 € ; Entraide et Savoirs Necker Falguière, 9 250 € ; Animômes de Beaugrenelle, 22 600 €. Madame ROY a la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être brève sur cette délibération juste pour rappeler qu'à travers celle-ci, il est important de souligner l'engagement de la Ville de Paris en termes de soutien aux lieux de vie sociale de proximité et notamment aux espaces de vie sociale. Que bien au-delà de l'agrément EVS, la Ville de Paris s'est engagée durant ces 10 dernières années pour aider des associations qui font un vrai travail de proximité au plus près des habitants. Une étude nous donne d'ailleurs un chiffre intéressant d'a priori 100 000 Parisiennes et Parisiens ayant pu participer à une ou plusieurs activités d'un EVS à Paris. Dans cette délibération, nous pouvons nous féliciter que l'association Necker Falguière et ses activités soient mises en avant. Cette association œuvre vraiment pour améliorer le quotidien des habitants dans un quartier où, nous le savons, il n'y a pas eu de centre social depuis de très nombreuses années, même si cela est en train d'être mis en place maintenant. Cette association fait vraiment des activités remarquables en termes de lutte contre la fracture numérique, d'accompagnement des jeunes, d'accompagnement des familles. Elle propose de nombreuses activités pédagogiques et culturelles. Je tiens à souligner vraiment un événement qui a été très bien organisé, qui était remarquable, qui a attiré beaucoup de monde, qui était au square Dalpayrat qui était un concert de musique classique pour les habitants du quartier. À travers cette délibération, je voulais souligner l'activité de cette association sans oublier les deux autres qui sont citées qui sont les Frères-Voisin et Animômes de Beaugrenelle.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame CEYRAC pour répondre éventuellement.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, un seul centre social pour un arrondissement de la taille du 15^{ème} cela est bien trop peu. Bien entendu, nous attendons avec espérance et beaucoup de travail l'ouverture du deuxième centre au 133 Falguière. Effectivement, les espaces de vie sociale sont des endroits importants de notre arrondissement. Pour l'instant, il n'y en a plus que trois. Je suis donc en train de travailler à la réouverture d'un quatrième aux Frères-Peignot.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

35. 2025 DSOL 78 – Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025

Monsieur le Maire : Foyer de Grenelle : 70 344 €.

36. 2025 DSOL 80 – DSOL 80 18 subventions (1 608 710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire ; 2 subventions d'investissement pour 2 associations ; 2 avenants

Monsieur le Maire : Il s'agit d'Août Secours alimentaire pour 90 000 € et l'Union des institutions sociales du 15^{ème} pour 7 500 €.

37. 2025 DSOL 87 – Subventions (4 089 849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et un accueil de jour

Monsieur le Maire : Il s'agit de Aurore ESI Clos-Feuquières pour 291 903 €, Emmaüs solidarité pour 1100 720 €, ESI Familles Georges-Pitard pour 285 599 €.

38. 2025 DSOL 110 – Subventions (440 000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Monsieur le Maire : Il s'agit du foyer de Grenelle pour 15 000 €, Les Jardins numériques pour 11 000 €, La Bonne équipe Paris pour 1 000 €.

39. 2025 DAC 23 – Avenant à convention d'équipement pour modification avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15^e)

Monsieur le Maire : Pour la poursuite de travaux de sécurité.

40. 2025 DAC 95 – Subventions (30.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Kiosquorama

Monsieur le Maire : BL Music pour 20 000 € pour le festival Paris New York héritage 2025 au parc Citroën et Kiosquorama pour 5 000 € pour le festival Kiosquorama 2025.

41. 2025 DAC 166 – Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'École de l'opéra de la parole (dixlesic and co) qui réunit des jeunes de la mission locale de Paris dans le cadre d'un spectacle de théâtre pour une subvention de 3 000 €.

42. 2025 DAC 168 – Subventions (80 000 euros) et conventions avec six structures culturelles pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'école Brancion Rouelle, l'Atelier des artistes en exil pour 8 000 €.

43. 2025 DAC 184 – Subventions (47.500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le 24 mai dernier, nous sommes allés, Monsieur le Maire et moi, à un magnifique concert à Saint-Christophe de Javel de la maîtrise de Saint-Christophe qui réunissait des choristes de tous âges, même des très jeunes, pour fêter les 70 ans de cette chorale. Parmi eux, des anciens choristes étaient même revenus, montrant ainsi leur attachement à cette maîtrise qui les avait vus grandir. Je veux mentionner, entre autres, qu'il y a deux enfants du 15^{ème}, Lionel SOW et Henri CHALET, qui ont été formés à cette maîtrise, qui l'ont dirigée et qui ont ensuite fait une très belle carrière : direction de la maîtrise de Notre-Dame puis le chœur de l'Orchestre de Paris et maintenant le coeur de Radio France pour Lionel SOW et directeur de la maîtrise de Notre-Dame depuis 2014 pour Henri CHALET. La qualité de cette maîtrise est largement connue et reconnue et je m'étonne de la baisse de sa subvention. C'est pourquoi je propose un amendement sur table que vous venez de recevoir afin que cette subvention soit du même niveau que l'année précédente. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est l'article 10, c'est ça ? Modification de l'article 10 de la délibération : « *Une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de 2025 est attribuée à l'association les Chœurs d'enfants Saint-Christophe de Javel 28, rue de la Convention, 75 Paris.* ». Y a-t-il des interventions ? Sinon je soumets cet amendement à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Je n'ai pas vu le vote du groupe socialiste. J'ai vu celui du groupe Verts mais je n'ai pas vu le groupe Paris en commun. Abstention. D'accord.

L'amendement est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Je soumets cette délibération amendée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération amendé est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

44. 2025 DAC 267 – Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération qui concerne des subventions pour plusieurs sociétés historiques et archéologiques de Paris, je souhaiterais remercier celle du 15^{ème} pour les nombreuses conférences qu'elle a faites à la mairie du 15^{ème} qui ont toujours beaucoup de succès. Je tenais à profiter de cette délibération pour le dire.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres intervenants, Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération propose le renouvellement de la subvention de la société historique du 15^{ème} arrondissement et nous voterons bien évidemment la reconduction de cette subvention. Je souhaite profiter de cette occasion pour porter à la connaissance de l'ensemble de notre assemblée l'information du changement de présidence à la tête de la société historique. En effet,

Monsieur Serge KANCEL a pris ses fonctions cette année en remplacement de Monsieur François de BÉRU. Je tenais ce soir à assurer ce nouveau président de notre soutien plein et actif pour l'avenir. Il m'est donc ainsi donné l'occasion de rendre hommage à Monsieur de BÉRU pour l'ensemble de son action, sa compétence reconnue par tous, sa disponibilité permanente réaffirmée tout au long de son mandat. Son abnégation et sa gentillesse ont fait de lui pour la Mairie un partenaire fiable et efficace au fil de ces dernières années. Au nom de la Mairie du 15^{ème} et de notre assemblée, je souhaitais aujourd'hui lui adresser un très grand merci. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Nous pouvons effectivement féliciter la société historique et archéologique du 15^{ème} et Monsieur de BÉRU à la conférence duquel j'ai encore participé récemment sur la biographie d'André CITROËN, grand capitaine d'industrie du 15^{ème}, et pour vous dire aussi que le programme des activités pour les quatre derniers mois de l'année est dans une thématique art déco – mouvements modernes puisque nous sommes dans l'année du centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925. Voilà pour cette information et félicitations à Monsieur KANCEL pour son élection à la tête de cette prestigieuse association. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

45. 2025 DAC 434 – Subvention (20.000 euros) à l'association les Amis de Frans Krajcberg (15^e)

46. 2025 DAJ 2 – Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : C'est juste pour dire que je ne pourrai pas prendre part au vote de cette délibération, étant avocate au barreau de Paris. Mais je soutiens évidemment cette initiative.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

47. 2025 DGRI 9 – Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant aborder la deuxième partie de notre conseil avec l'examen des vœux.

48.V152025025 – Vœu présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Chantal ROLGEN et les élus de la majorité municipale relatif au maintien du régime de décharges des directeurs d'école à Paris

Monsieur le Maire : La parole est à Madame de RAGUENEL pour deux minutes.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 43 ans, la Mairie de Paris a instauré un régime de décharges des directeurs d'écoles parisiennes pour les établissements publics de cinq classes ou plus. 95 % des directeurs parisiens peuvent jusqu'ici se consacrer pleinement aux tâches de direction sans avoir, en parallèle, la charge de faire classe. Avec le temps, cette décharge s'est d'autant plus justifiée que les tâches qui leur incombent, vous le savez, se sont multipliées, qu'elles soient administratives, pédagogiques ou relationnelles en lien avec les familles, le personnel périscolaire ou la communauté éducative. Pourquoi ce régime dérogatoire fait-il donc débat depuis quelques mois ? Parce que depuis 2019, la Ville de Paris a cessé de verser les compensations financières à l'État faisant entièrement peser la charge, estimée à plus de 116 millions d'euros en 2024, sur l'éducation nationale. La Ville de Paris n'ayant pas respecté ses obligations, la convention qui la lie à l'État n'a donc pas été renouvelée. Et dans ces conditions, la Cour des comptes a logiquement recommandé la fin de ce régime exceptionnel. Avec Philippe GOUJON, Agnès EVREN et Chantal ROLGEN dans le 15^{ème} ainsi que Rachida DATI, Jean-Pierre LECOQ et Jean LAUSSUCQ à l'échelle parisienne, nous nous battons depuis plusieurs mois pour faire reconnaître les spécificités parisiennes, c'est-à-dire une forte densité urbaine, une diversité sociale et culturelle, une complexité aussi des relations avec la Ville et les services déconcentrés de l'État et puis un besoin d'une sécurité renforcée dans les établissements. Alors que l'éducation nationale a décidé de suspendre son projet de mettre fin au régime dérogatoire en mars dernier, ce vœu vise donc à rappeler la mobilisation des élus de la majorité du 15^{ème} sur ce dossier. L'école publique est particulièrement en souffrance à Paris, vous le savez. Lorsque des solutions ont fait leurs preuves, il faut donc pouvoir les maintenir coûte que coûte. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Réponse de Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, il me semble nécessaire en cette fin d'année scolaire d'évoquer une nouvelle fois le problème des décharges de directeurs. Je ne vais pas vous refaire l'historique détaillé comme l'a fait Madame de RAGUENEL mais un simple rappel, à savoir une organisation spécifique pour les directeurs de Paris. Ces décharges spécifiques ont été payées par la Ville de Paris jusqu'en 2019. Ce coût est maintenant supporté par le ministère. Ce régime dérogatoire, comme l'a dit Madame de RAGUENEL, a été signalé par la Cour des comptes en raison des disparités avec les directeurs de province. Les décharges ont donc été menacées. Cependant, devant les inquiétudes de toute la communauté scolaire, parents et enseignants – à noter tout de même que les parents sont fortement mobilisés –, l'académie de Paris a renoncé à la mise en place de cette suppression des décharges de poste de directeur pour la rentrée scolaire 2025. Deux écoles étaient concernées dans le 15^{ème} : Amiral-Roussin et Gerbert. Et il semblerait même que des réflexions s'amorcent pour augmenter le taux de décharge des

directeurs en province, ce qui prouve bien que ce problème est réel et mérite une véritable réflexion. Cependant, cette suspension est temporaire. Et qu'en est-il des discussions entre le ministère et la Ville de Paris ? Il est nécessaire d'avancer très vite et d'aboutir à des décisions définitives afin de rétablir la sérénité du climat scolaire dans les écoles. Car les écoles publiques sont parfois en grande difficulté : des élèves de plus en plus en fragilité scolaire, des congés d'enseignants non remplacés, des relations complexes avec tous les services et puis il ne faut pas l'oublier, le nombre de fermetures de classes sans précédent cette année dans le 15^{ème} comme dans tous les arrondissements de Paris. Certes, le nombre d'élèves a baissé mais il est impératif de tenir compte des spécificités de chaque école et de ne pas envisager les fermetures uniquement par un calcul mathématique. Tout au long de cette année, nous avons travaillé avec les directeurs et l'académie de Paris pour suivre l'évolution des effectifs. Nous y travaillons encore chaque jour et nous sommes optimistes pour faire bouger ce nombre de fermetures lors du CDEN du 26 juin et peut-être aussi à la fin de l'été au vu des inscriptions actuelles. Toutes ces incertitudes montrent le travail difficile des directeurs. N'en rajoutons pas en les laissant dans l'incertitude concernant les décharges. C'est pour cela que je vous invite à voter ce vœu, pour qu'une décision rapide soit prise après concertation entre la Ville de Paris et le ministère. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse au nom de l'exécutif du 15^{ème}. Il y a une explication de vote qui est demandé par Monsieur AMIEL, pour deux minutes.

Monsieur AMIEL : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la décision de la Mairie de Paris en 2019 de cesser de payer ces décharges qui sont pourtant indispensables à nos écoles publiques à Paris pour les raisons qui ont été rappelées, nous a mis dans une situation extrêmement difficile. Je voudrais saluer d'abord la mobilisation des directeurs d'école, des directrices, des associations de parents d'élèves qui ont maintenu la pression et qui ont aidé un certain nombre d'entre nous ; vous avez rappelé à juste titre la mobilisation des élus municipaux. J'avais moi-même pu interroger le gouvernement dans l'hémicycle à l'Assemblée nationale. J'ai eu à de multiples reprises des échanges avec le cabinet de la ministre de l'Éducation nationale pour souligner à quel point il était impératif de préserver ce modèle des décharges et évidemment de trouver avec la Ville de Paris un mode de financement qui le permette. Le ministère de l'Éducation nationale a engagé cette discussion avec la Ville de Paris. Je crois maintenant très important que la Ville prenne ses responsabilités et permette d'assurer la continuité de cette spécificité parisienne car il est vrai que cela n'existe pas aujourd'hui dans d'autres villes, même si sans doute cela aurait une légitimité, mais cela correspond aussi à la réalité du périscolaire, à la réalité de la difficulté de l'école publique à Paris. Nous voterons donc ce vœu qui va dans le bon sens et qui doit montrer, je l'espère à l'unanimité, la volonté des élus de Paris de préserver la décharge des directeurs d'école.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur AMIEL de ces explications de vote. Explication de vote pour deux minutes par Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Mes chers collègues, la première des choses est qu'il faut souligner et se réjouir qu'il y ait un engouement très, très fort pour défendre l'école publique et cela est formidable. Je ne voudrais pas laisser penser qu'il n'y ait pas unanimité sur la question, comme sur celle des fermetures de classes contre lesquelles nous nous sommes toutes et tous battus. Pardon, Monsieur AMIEL, il est parfois étonnant de vous entendre dire que vous avez interpellé la ministre sur toutes ces questions alors qu'il s'agit d'une ministre d'un

gouvernement que vous soutenez. Vous pourriez donc vous parler ou lui demander de ne pas prendre des décisions qui vous obligent ensuite à l'interpeller. Pour revenir sur le sujet des décharges, nous nous battons également. Il faut rétablir un certain nombre de vérités. La Ville a demandé pendant de très nombreux mois, de très nombreuses années que les négociations soient rouvertes pour qu'il y ait un cadre légal. Ces négociations ont été ouvertes il y a très peu de temps ; nous en avons parlé lors d'un précédent vœu. Et concernant ce vœu, il est important de rappeler la vérité, c'est-à-dire que certes le référendum fait état de la cessation de la participation financière mais parce qu'il n'y avait plus de cadre juridique. La convention était arrivée à échéance en 2019. Il est étonnant, dès lors, de demander la fin d'un système en raison de l'absence de cadre juridique que nous nous efforçons par ailleurs de reconstruire avec les négociations entre la Ville et l'État et en même temps demander le paiement d'une dette qui aurait donc été contractée en dehors de tout cadre juridique. Et puis, il y a aussi beaucoup d'inexactitudes sur les montants parce que la somme évoquée ne correspond pas non plus à la réalité. Les dernières années, le paiement dû par la Ville était de 12 millions d'euros. Il faut donc évidemment souhaiter que ces discussions aboutissent au plus vite mais il ne faut pas laisser penser que la Ville ne se bat pas pour préserver les décharges des directeurs car c'est tout le contraire. De ce fait, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Je vois que vous contestez les chiffres de la Cour des comptes. C'est effectivement votre responsabilité. Madame Aminata NIAKATÉ pour une explication de vote de deux minutes. Je sais que vous les respecterez.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En effet, je respecte toujours. Nous avons eu plusieurs fois ce débat et nous partageons les constats de ce vœu sur le caractère nécessaire du maintien du régime parisien de décharges pour les directeurs et directrices d'école. Les Écologistes avaient d'ailleurs fait adopter en Conseil de Paris en décembre dernier un vœu pour que la Ville reconduise la convention qui la liait avec l'État afin de maintenir la décharge des directeurs et directrices d'école parisienne et permettre la compensation de leurs heures par des enseignants supplémentaires. Nous demandions notamment à l'État de financer ces décharges plutôt qu'à la Ville ; c'est la petite nuance. Je rappelle également que l'État a une part non négligeable dans la baisse des effectifs des écoles. Toutefois, à trois mois de la prochaine rentrée scolaire, il reste impératif que ces négociations soient rapidement conclusives, raison pour laquelle nous voterons tout de même ce vœu.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour cette position de vote responsable. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à majorité des suffrages exprimés.

49. V152025026 – Vœu présenté par les élu·e·s du Groupe Paris en Commun- Groupe des élu.e.s de gauche du 15^e relatif à la création d'un cœur piéton dans le 15^e

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, vous avez la parole pour deux minutes.

Monsieur SITBON : Il s'agit d'un sujet que nous voulons remettre à nouveau sur la table. Ce vœu est à nouveau simple mais il pose une vraie question en politique : pourquoi le 15^{ème} reste en dehors de la dynamique parisienne de reconquête de l'espace public, en tout cas en partie, au profit des piétons ? Un cœur piéton, ce n'est pas une interdiction de vivre ou

de circuler, c'est au contraire une respiration pour un quartier, c'est un périmètre où la priorité est donnée aux piétons, aux enfants, aux mobilités douces, à la vie de quartier. Cela peut prendre la forme d'une rue commerçante apaisée, d'un secteur résidentiel sécurisé, d'un espace libéré de la circulation de transit. Cela s'accompagne toujours d'une concertation avec les habitantes et les habitants, les commerçants, les associations et d'un travail sur les usages. Le Plan climat de la Ville de Paris fixe des objectifs clairs : réduire la part de la voiture individuelle, améliorer la qualité de l'air, créer des îlots de fraîcheur. Les coeurs piétons sont un outil concret pour y répondre. Le Plan climat prévoit un cœur piéton, comme les conclusions de la mission Paris à 50°, dans chaque arrondissement pour améliorer la qualité de vie. D'autres arrondissements l'ont compris, l'ont fait : rue Oberkampf dans le 11^{ème}, autour de Louis-Blanc dans le 10^{ème}, bientôt dans d'autres quartiers du 18^{ème} ou du 20^{ème} alors pourquoi pas ici ? C'est la simple raison d'être de ce vœu. Nous vous avions interpellé, Monsieur le Maire, il y a quelque temps déjà sur cette question. Il faut lancer les choses, à la fois la concertation et les pistes concrètes. Où pourrait être ce cœur piéton ? Certains demandent que ce soit autour de la rue du Commerce. Il y a, en tout cas, différentes hypothèses à examiner mais il faut lancer les choses rapidement pour ne pas être à la traîne. Un cœur piéton dans le 15^{ème}, ce serait plus de sécurité, plus de lien social, plus de santé, plus de bien-être pour les riverains comme pour les commerçants. Alors, s'il vous plaît, avançons. Dites-nous quels sont vos plans, où nous en sommes et lançons les choses. Ne restons pas à l'écart d'une dynamique de progrès que les Parisiennes et les Parisiens attendent.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir respecté votre temps de parole. La réponse par Monsieur PINET, adjoint.

Monsieur PINET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la gauche de notre Conseil, et plus particulièrement le groupe Paris en commun, nous demande notre méthodologie de concertation et pour une fois – passez-moi l'expression –, je vous trouve un peu gonflé, Monsieur SITBON, parce que la majorité de gauche de la Ville a oublié quand même souvent la concertation à de nombreuses reprises, comme nous l'avons rappelé sur la DVD 49. Je suis surpris que l'on oublie la concertation que nous avons faite – et nous l'avons rappelée ici lors de vos précédents vœux – sur la place du Commerce où des réunions avec l'ensemble de ses habitants ont été faites et où ils n'ont pas souhaité une piétonnisation parce que quand on n'habite pas là et que l'on va dans un secteur piéton, on peut effectivement trouver cela très agréable mais il faut aussi poser la question aux gens qui y habitent.

J'aimerais aussi reparler de la rue Carcel. Je parle sous le contrôle à la fois de mon collègue Jean-Philippe PIERRE, adjoint en charge du conseil de quartier, mais aussi de Madame ROY, qui était présente : nous avons fait une concertation en conseil de quartier sur la piétonnisation de la rue Carcel qui aurait pu d'ailleurs être le départ de ce cœur piéton tout autour de l'église avec la rue Gerbert sur laquelle je vais revenir. Demandez donc à Madame ROY : les habitants et pour 95 % de ceux qui étaient présents ont dit non à la piétonnisation avec de bonnes raisons. Nous avons donc effectivement écouté ces habitants. Il est parfois difficile de piétonniser. S'agissant de la rue Carcel, nous finissons par en faire une zone de rencontre, donc nous avançons tout de même sur ce que vous appelez l'apaisement. Nous gardons même les vieux grès sur les moellons de trottoir comme cela nous a été demandé. Nous ne pouvons donc pas agrandir les trottoirs parce que nous gardons des vieux matériaux comme cela est souhaité par les habitants.

À vous lire, nous avons parfois l'impression que nous n'avons rien fait dans le 15^{ème}. Ce n'est d'ailleurs pas l'impression que nous laissons les documents qui nous sont présentés par la Ville. Je montre à tout le monde. Vous avez dû tous recevoir cela : Paris se transforme. Nous avons tout de même pas mal de projets dans le 15^{ème} qui ont été mis en avant. J'aimerais aussi que nous en venions à parler des EVQ. Nous nous sommes tout de suite engagés pleinement sur ces projets même si nous avions conscience que 5 millions, si nous avions cela sur nos comptes, cela serait très bien mais pas pour des travaux de voirie sur des quartiers importants, ce n'est pas grand-chose. Cependant, nous avons souhaité beaucoup de végétalisations sur l'EVQ 1. Je vais redonner l'exemple de la rue Gramme qui est minérale à 100 %. Nous avons proposé cette végétalisation, là aussi, lors des conseils de quartier. Lorsque nous avons présenté ce projet de végétalisation, des habitants de la rue Gramme sont venus nous voir, ont interpellé le maire. Il a reçu un certain nombre de courriers. Nous avons eu d'autres concertations, d'autres réunions avec ces habitants. Ils n'en ont pas voulu. Nous avons réaffecté le budget. Donc, piétonniser, c'est bien mais avoir un beau projet, c'est mieux aussi. Effectivement, 5 millions, si nous faisons du saupoudrage, nous ne faisons pas grand-chose et c'est effectivement ce que nous n'avons pas choisi dans EVQ 1.

En ce qui concerne les rues aux écoles, elles pourraient être, là aussi, une base de cœur piéton. Je vais reprendre un exemple sur lequel Chantal ROLGEN et moi avons eu tout de même beaucoup de critiques quand nous l'avons proposé et même quand cela a été réalisé : la rue Schützenberger. Nous avons demandé à la Ville – et je sais que c'est en cours – pour faire une ouverture de l'école sur la rue Schützenberger qui est véritablement beaucoup plus agréable aujourd'hui puisque cette rue ne servait pas à grand-chose. Là aussi, cela peut servir de base à un espace plus grand. Nous avons réaménagé la place de Brazzaville en plus de la rue Schützenberger. Vous voyez, c'est un début. Et nous l'avons fait, aussi, en concertation avec les conseils de quartier.

En revanche, sur la rue Gerbert, je vous dirai que nous sommes un peu plus sceptiques sur son devenir. Elle a été la première rue aux écoles de cette mandature. Juste poser des barrières. Nous attendions un projet. Nous avons payé 2000 € pour une marelle qui ne sert à rien. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de plaintes parce que nous avons surtout une circulation de chiens. Les gens ne se sont pas approprié la rue. Un projet DVD a été initié avec aussi une concertation d'un certain nombre d'habitants alentour qui était de retirer les barrières pour joindre les deux trottoirs et faire une vraie rue piétonne et avoir véritablement un début de cœur piéton, entre la zone de rencontre de la rue Carcel, la rue Gerbert mais on pouvait imaginer d'autres choses tout autour de l'église. Finalement, le budget n'est pas arrivé. Donc, là aussi, Monsieur SITBON, je veux bien amener des choses mais voyez aussi avec la Mairie centrale pour que les budgets arrivent sur le 15^{ème}. Nous avons souhaité une vraie piétonisation dans cet espace et nous avons d'autres endroits qui ont aussi été piétonnisés et sur lesquels nous aurions pu aller plus loin mais, en fait, ce sont juste des panneaux d'interdiction de circulation. J'en veux pour preuve la rue de la Saïda et la rue Gutenberg qui, là aussi, auraient pu faire sens à un cœur piéton. La partie de la rue Gutenberg qui est devenue rue aux écoles joint une partie qui est déjà piétonne. Donc là aussi, nous aurions pu travailler mais on continue d'y circuler puisqu'il y a des parkings et que nous ne pouvons pas les fermer.

Nous allons revenir aux autres EVQ. Nous n'avons pas terminé EVQ 1 puisque la rue des Frères-Morane est en stand-by à cause d'un projet privé mais cela devrait reprendre d'ici peu et donc se terminer. Là, je voudrais surtout pointer du doigt et informer ce Conseil : ce que nous regrettons surtout, ce sont les moyens donnés à la STV 15/16 qui sont sous-dotés

par rapport à la taille des deux arrondissements joints et au nombre de projets et au regard de la taille du territoire.

Vous demandez la méthode de concertation : il y a beaucoup de projets, en tout cas dans le 15^{ème}, qui passent par les conseils de quartier, les réunions publiques. Est-ce que je dois rappeler ici le projet de la rue de la Croix-Nivert ? Cette rue qui sera piétonne... Enfin, elle ne sera pas piétonne au sens piéton du terme mais vous allez voir que les trottoirs seront largement gagnants et donc le piéton sera gagnant. Je dois rappeler tout de même ici que les premiers projets, il y a quatre ans, qui arrivaient sur la rue de la Croix-Nivert, c'était du marquage au sol et pas un centimètre de gagné pour les piétons. C'est la Mairie du 15^{ème} qui s'est battue, le maire du 15^{ème} qui est allé chercher les financements et cette rue va avoir des trottoirs de 3 mètres. Je pense que là, nous sommes réellement sur un axe piéton. Enfin, la concertation, vous avez pu la voir durant les réunions de travail qui ont été montées et qui ont adhéré aussi à la large majorité sur cette rue de la Croix-Nivert. Vous avez assisté à la réunion qui a eu lieu ici dans cette salle des fêtes et je pense que nous ne pouvons pas parler de non-concertation.

Je voudrais aussi parler d'un autre projet alliant végétalisation et piétonnisation, à savoir la place du Panama. Nous avons un immense projet de la place du Panama qui n'est toujours pas réalisé par manque de financement.

Interpellation hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, les adjoints peuvent utiliser... C'est dans le règlement. Enfin, que ce soit vous qui me fassiez ce reproche... Vous avez un règlement intérieur.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Ah non. Bon, c'est encore moi qui suis maître de l'ordre du jour, donc Monsieur PINET va continuer de s'exprimer.

Monsieur PINET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voudrais donc juste reparler de cette place de Panama puisque tout le monde a dû certainement voir l'article dans *Le Parisien* dernièrement. Il est dommageable que ce projet soit toujours bloqué à cause de non-financement alors qu'il nous manque quelques EVQ. Il y a quelques millions qui traînent que la Mairie du 15^{ème} n'a pas eus. Là, nous créons un espace vert. Nous avions remodifié l'intégralité des rues et donc votre cœur piéton, il était là mais nous ne l'avons pas. Ensuite EVQ 2, malgré les marches exploratoires des habitants, malgré l'implication des uns et des autres, la rue de Cherbourg est à l'arrêt. Nous ne verrons pas la végétalisation et une partie piétonnisation de la rue de Cherbourg, tout comme la rue des Morillons et bien d'autres. Et nous n'allons pas parler d'EVQ 3, 4, 5, 6 qui ne verront pas le jour, ni un trait de crayon d'ailleurs.

Donc tout cela n'est pas de la volonté de la Mairie du 15^{ème} et de sa majorité mais bien du manque de moyens alloués par la Ville au 15^{ème}. Pour répondre à votre vœu, je formulera un contre-vœu : que la Mairie de Paris traite le 15^{ème} comme les autres arrondissements et plus particulièrement ceux de la même couleur politique du groupe auquel vous appartenez.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BRAGÉ pour une explication de vote.

Monsieur BRAGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Promis, je tiendrai les deux minutes ; cela simplifiera vos arbitrages. Alors que notre Conseil touche à sa fin, j'ai envie de dire mais quel suspense ! Quel suspense ! En effet, notre groupe avait déposé le 13 mai de l'année dernière un vœu demandant l'expérimentation, soyons très précis, de la création d'un cœur piéton rue du Commerce et Monsieur PINET, vous aviez déclaré à l'époque – je vous cite mot pour mot selon la transcription – : « *Là, il est sur la place du Commerce mais concernant le cœur piéton, nous avons pas mal de discussions dans la majorité municipale pour essayer de trouver des endroits du côté, par exemple, de la rue Calmette notamment. Il est vrai qu'il faut que nous trouvions cette zone-là.* » C'était il y a plus d'un an. Depuis, le groupe Paris en commun a soumis au mois de février dernier un nouveau vœu, toujours très ouvert sur l'action du 15^{ème} en matière de piétonnisation sur deux éléments : le cœur piéton et les rues piétonnes. Vous avez beaucoup répondu ce soir sur les rues piétonnes mais sur le cœur piéton, nous n'avons que des esquisses. J'entends vos questions budgétaires mais dites-nous où vous voulez aller. Nous vous avons fait encore à cette dernière occasion une nouvelle proposition, celle de la rue Blomet où un collectif de citoyennes et de citoyens porte depuis près de 20 ans un projet. C'est encore une tentative de notre part de territorialiser les choses. Faites-nous une proposition territoriale. Donc, là, j'ai envie de dire ce soir que nous allons nous joindre à nos confrères et à nos consœurs de Paris en commun dont le vœu peut se résumer ainsi : ayez pitié, ce suspense nous est insoutenable. S'il vous plaît, dites-nous enfin quel est l'aboutissement de vos réflexions ! Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Vous nous demandez quel est l'aboutissement de nos réflexions, je vous réponds où en sont les demandes de crédits que nous avons exposées auprès de la Mairie centrale ? Certains ont parlé de la rue du Commerce. Jusqu'à la période de la Covid, certains s'en souviennent, j'avais réussi de haute lutte – je peux vous le garantir – à faire piétonniser la rue du Commerce le samedi après-midi. Pourquoi le samedi après-midi ? Parce que la Ville ne m'a pas donné les crédits pour en faire plus. Je demande depuis maintenant un an, deux ans, à la Mairie centrale et notamment à votre adjoint préféré qu'ils puissent me donner les crédits pour piétonniser au moins déjà – ce serait déjà un début, un premier pas – le week-end, samedi et dimanche, la rue du Commerce. Nous avons même fait voter un vœu ici il y a très, très longtemps – vous n'étiez pas là – pour ce projet. Je n'ai pas de réponse. Je n'ai pas de réponse. Voilà. Ne serait-ce que pour pouvoir piétonniser, parce qu'il faut des personnels et tout cela, cette voie le samedi et le dimanche. Il s'agit juste d'un exemple. Mon adjoint en a évoqué d'autres. On parle des piétons. Les coeurs piétons, c'est intéressant mais vous avez des gens qui tombent tous les jours dans le 15^{ème}. Moi-même, le maire, je suis tombé dans la rue dans un trou dans la chaussée. C'est dire. C'est normal, je suis comme les citoyens. Mais ce que je veux dire, c'est que j'avais demandé un plan de trois ans de rénovation des trottoirs voire des chaussées. Pas de crédits. Cela m'a été refusé, etc., etc. C'est comme les radars pédagogiques pour la vitesse de circulation des véhicules, cela nous a été refusé par la direction de la voirie, comme la réfection de l'éclairage public. Il est vrai que maintenant, cela avance un peu avec les nouveaux crédits. Mais vous voyez, c'est aussi une question de crédits. Nous ne sommes pas en désaccord sur tout cela, simplement nous n'avons pas les crédits. Il y a des discours d'un côté qui sont très brillants, bien sûr, et de belles brochures sur papier glacé, et puis il y a les demandes non satisfaites de budgets. Je vais donc faire voter ce vœu. Quelle est la position de l'exécutif ?

Monsieur PINET : Défavorable.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

50. V152025027 – Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15^e » relatif au renforcement des effectifs de police nationale dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je n'ai pas peur de le dire ici comme je le dis partout : oui, la sécurité est la première des libertés parce qu'elle touche en priorité les plus fragiles, les plus modestes, les plus exposés. Et dans le 15^{ème} arrondissement, cette liberté aujourd'hui recule. Les chiffres sont là, brutaux, froids, incontestables : + 23 % d'agressions et 34 % de vols avec violence, + 27,5 % de violences sexuelles, + 20,6 % de violences intrafamiliales, + 40 % de cambriolages de commerces et + 67 % de vols dans les transports. Tout cela, ici, dans le 15^{ème} ; pas ailleurs, ici. Et pendant que les chiffres grimpent, les effectifs de police nationale fondent. Les habitants le constatent chaque jour et ils s'interrogent avec cette question simple : où est l'État ? Où sont les moyens promis ? Où sont les renforts attendus ? La droite porte la sécurité en bandoulière mais quel est son vrai bilan ? La RGPP de Nicolas SARKOZY a méthodiquement démantelé les services de sécurité. Bruno RETAILLEAU multiplie les coups de menton pendant que les chiffres explosent. Et vous, Monsieur le Maire, vous allez me dire que vous vous battez pour obtenir des effectifs. Encore un bel exemple de double discours. Et en la matière, Monsieur le Maire, vous êtes un multirécidiviste. Vous réclamez plus de policiers dans le 15^{ème} tout en soutenant ceux qui coupent dans les moyens. Vous défendez l'école publique tout en soutenant une majorité qui ferme des classes. Vous dites aimer la démocratie locale tout en soutenant une réforme du scrutin voulue par Madame DATI, ministre candidate mise en examen, qui vise à l'affaiblir. Alors sortons de l'ambiguïté. Les habitants du 15^{ème} méritent mieux que ces petits calculs politiciens. Ils méritent d'être protégés partout sur notre territoire. Plutôt que la culture du buzz autoritaire, nous portons une exigence républicaine, une police de proximité, visible, connue, respectée et respectueuse. Et ça aussi, c'est encore un abandon de votre famille politique. Nous, élus de gauche du 15^{ème}, nous ne nous dérobons pas. Nous ferons de la sécurité du quotidien un combat majeur. Pas une politique de la peur, une politique de la justice. C'est le sens de ce vœu et je vous invite à le voter avec clarté, avec responsabilité, avec courage. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pour des élus qui ont soutenu un groupe à l'Assemblée nationale qui a porté un recours au Conseil constitutionnel qui a complètement démolí l'amélioration de la répression de la délinquance des mineurs, je trouve que cela est tout de même un peu culotté. Mais enfin, c'est comme ça. Nous avons l'habitude. La réponse à ce vœu par Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, quelle agréable surprise, Madame TORANIAN, que de vous voir aujourd'hui, vous et les élus de la majorité parisienne, si soudainement préoccupés par la sécurité dans le 15^{ème}. Dans ce vœu, vous dénoncez la hausse de la délinquance, vous regardez la baisse des effectifs, vous vous inquiétez du manque de moyens et, comble du zèle, vous nous expliquez que la sécurité est un droit fondamental. Quelle prise de conscience, Madame TORANIAN ! Tardive mais spectaculaire. Il faut croire que l'approche des élections municipales a des vertus pédagogiques

insoupçonnées. Car pendant cinq ans sur tous ces sujets que vous évoquez aujourd’hui avec solennité, vous avez été absente, silencieuse ou pire ouvertement hostile. Vous dénoncez à présent un manque de moyens. Vous l’avez validé. Vous réclamez une police de proximité. Vous l’avez refusée pendant des décennies et refusez aujourd’hui qu’elle soit armée. Vous critiquez l’inaction de l’État. Vous n’avez jamais soutenu nos démarches auprès des ministres ou du préfet de police. Mais allons-y, prenons ce vœu au sérieux et regardons point par point ce que vous avez fait ou plutôt ce que vous n’avez pas fait pendant cinq ans.

D’abord, sur la police municipale, il convient de rappeler que sans la droite parisienne, il n’y aurait pas de police municipale. Pendant des années, Anne HIDALGO et sa majorité ont refusé la création d’une police municipale et je crois même que Monsieur le Maire avait été traité d’hystérique sécuritaire lorsqu’il osait demander une police municipale à Paris. Vous avez promis 5 000 policiers municipaux d’ici 2026. Une nouvelle promesse trahie. Aujourd’hui Paris en compte à peine 2 000 et ce n’est pas faute d’avoir alerté, proposé, insisté, notamment en priorisant les policiers municipaux comme nous l’avons fait dans le 15^{ème} arrondissement dans l’accession au logement social. Vous avez préféré une vitrine sans structure et crier sans vous donner les moyens de vos ambitions.

Vous avez combattu l’armement des policiers municipaux et vous avez négligé la vidéoprotection. Vous refusez l’armement de la police, même de manière encadrée, même un taser, et aujourd’hui nos agents sont exposés – vous devriez venir avec nous sur le terrain, vous le verriez – parfois en première ligne sans les moyens d’agir efficacement. Vous avez même refusé le port du simple taser. Et sur la vidéoprotection, votre bilan est tout simplement indéfendable. Aujourd’hui, Paris compte environ trois caméras pour 1 000 habitants. Dans le 15^{ème}, nous avons moins de 100 caméras pour un arrondissement de 250 000 habitants ou presque. À Londres, c’est 70 caméras pour 1 000 habitants. Trois pour Paris, je le rappelle. À Berlin, c’est 15 et à Madrid, c’est quatre. À Paris, malgré son statut de capitale, malgré la ville la plus criminogène de France, nous pâtissons d’un sous-équipement drastique en caméras de vidéoprotection. Et cela n’est pas un hasard, c’est un choix politique de votre majorité, d’Anne HIDALGO qui choisit de refuser d’investir dans des outils de dissuasion et d’enquête qui ont pourtant fait leurs preuves depuis tant d’années. Plutôt que d’agir, vous avez bloqué, ralenti, refusé. Aujourd’hui, effectivement, les chiffres sont têtus. Vous les avez rappelés. Et les habitants sont livrés à eux-mêmes face à l’inaction de la Mairie centrale. La délinquance a explosé. Vous êtes restés muets. Les chiffres (117 % de hausse sur les violences sexuelles, 42 % sur les affaires de trafic, 106 % à l’échelle parisienne de hausse sur les usages de stupéfiants entre 2016 et 2023) sont criants et malgré cela, vous continuez, malgré votre vœu actuel, à parler de sentiment d’insécurité, à relativiser, à détourner le regard. Vous nous avez dit il n’y a pas plus tard qu’une petite heure que les jeunes et que tous ceux qui enfreignent les règles ne devaient pas être criminalisés, qu’il ne faut pas les contrôler, qu’il ne faut pas leur parler de sanctions. Lors du meurtre tragique d’Elias dans le 14^{ème} arrondissement, Madame TORANIAN, votre majorité s’est enfermée dans une rhétorique molle niant la faillite globale du système de prévention et de protection...

Protestations de certains élus.

Monsieur le Maire : S’il vous plaît, nous ne vous avons pas interrompus. Monsieur SITBON, Madame TORANIAN, ne vous étonnez pas d’une réponse un peu dure par rapport à votre outrecuidance.

Monsieur SAMAMA : (...) Nous avons agi et vous n'avez eu de cesse que de nous critiquer pendant cinq ans sur les mesures sécuritaires que nous prenions, sur les combats que nous avons menés pour avoir de plus en plus de caméras de vidéoprotection, de plus en plus de policiers qu'ils soient nationaux ou municipaux sur le terrain dans le 15^{ème}. Nous avons interpellé le préfet de police et le ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises pour exiger des renforts, y compris dans les quartiers les plus en difficulté. Nous avons soutenu une police municipale formée, visible et armée ; refusée systématiquement par vos groupes. Nous avons demandé le renforcement du réseau de caméras de vidéoprotection ; refusé, là aussi. On ne nous a octroyé que six pauvres mats vidéosurveillés à l'échelle de six ans dans un arrondissement qui en mériterait au moins 100 ou 200 de plus. Et nous avons appuyé les équipes de terrain en lien avec les acteurs locaux ; une fois encore, vous étiez aux abonnés absents. Vous avez passé plus de temps à critiquer qu'à proposer.

Ce vœu, Madame TORANIAN, est une manœuvre électorale grossière. Les habitants le savent. Tout dans votre vœu sent l'opportunisme à plein nez. Après cinq ans de désintérêt, vous découvrez subitement l'insécurité dans le 15^{ème}. Vous vous réveillez à quelques mois du scrutin municipal en lançant un appel solennel à l'État. Nous ne sommes pas dupes, Madame TORANIAN, et les habitants non plus. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote avec, j'imagine, un avis négatif de l'exécutif. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Aminata NIAKATÉ pour une explication de vote. Et Madame IBLED.

Madame NIAKATÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, si les Écologistes ont à cœur la sécurité de nos concitoyens et souscrivent aux considérants sur le manque de moyens alloués à la police nationale et le caractère indispensable d'un travail fort sur la prévention, je suis un peu gênée par ce vœu des socialistes et notamment par le considérant qui s'étonne, je cite, « *de la baisse continue et préoccupante des effectifs de la police nationale dans notre arrondissement ces dernières années, ce qui fragilise la capacité d'intervention sur le terrain et éloigne la perspective d'une véritable police de proximité.* ». Je suis navrée mais ce n'est pas faute d'avoir été prévenus par les Écologistes quand vous avez changé de position sur la police municipale. Nous vous avons rappelé maintes et maintes fois que partout où l'on crée une police municipale, partout les moyens et les effectifs alloués à la police municipale baissent. Rassurez-vous, maintenant que la police municipale est là, nous ne prônons pas sa disparition, mais nous nous abstiendrions sur votre vœu qui réclame des effectifs de police nationale supplémentaires. Nous nous abstenons parce que vous avez vous-même en grande partie provoqué cette situation par votre revirement sur la question de la police municipale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : À ce moment du débat, je suis obligé de faire une mise au point parce que nous parlons en l'air sans connaître les chiffres avec précision. Juste une petite intervention pour information puisque, effectivement, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur – le préfet de police, je le vois régulièrement – pour lui demander une augmentation des effectifs sensibles dans le 15^{ème}. Ce n'est pas que les effectifs baissent, c'est qu'ils n'augmentent pas suffisamment. C'est assez différent. Je vais vous donner les chiffres réels de la police dans le 15^{ème} puisque c'est le sujet ; parler d'un sujet, c'est bien quand on a de vrais chiffres et pas simplement parler en l'air pour faire de la propagande politique. Nous avons donc 286 policiers et un taux d'encadrement qui est passé de 12,3 en 2016 à 31,6 % en

2025. L'encadrement des gardiens de la paix sur le terrain est quelque chose d'absolument essentiel pour faire de la bonne police, chacun qui s'est spécialisé dans ces domaines le sait. La circonscription du 15^{ème} avait bénéficié en cumulé de l'arrivée de 212 gardiens de la paix. On ne peut donc pas dire que cela diminue puisque ce sont 212 gardiens de la paix stagiaires, puisqu'ils arrivent tous ainsi. En 2024, 25 gardiens de la paix ont été affectés au titre des promotions entre juillet et décembre. La comparaison avec les autres arrondissements ne montre pas une sous-dotation en termes d'effectifs puisque l'arrondissement demeure le deuxième en termes d'effectifs dans le troisième district de la capitale. L'année 2025 – nous y sommes, elle n'est pas terminée – doit permettre de consolider les effectifs engagés en faveur d'une présence accrue de la police sur la voie publique. En application de la LOPMI, les effectifs seront renforcés par 739 policiers supplémentaires d'ici l'été prochain, s'ajoutant aux 1 000 postes créés durant le premier quinquennat.

Il est vrai que cela n'est pas suffisant et nous sommes les premiers à le dire avec Anthony, mon adjoint, et nous avons des demandes récurrentes permanentes, considérant qu'il faut davantage de policiers. Et je ne parle même pas de la police municipale dont les effectifs sont faméliques. Nous parlons, là, de la police nationale qui a plus de compétences. Nous verrons quelle sera l'attitude aussi de la gauche à l'Assemblée nationale par rapport au Beauvau des polices municipales pour permettre un minimum de compétences supplémentaires pour les policiers municipaux afin qu'ils puissent au moins faire des contrôles d'identité, avoir accès à des fichiers pour savoir à qui ils ont affaire, etc. Il sera intéressant de voir, si ce texte est voté, quelle sera l'attitude de la gauche à l'Assemblée par rapport au recours constitutionnel. Il y a donc une augmentation d'effectifs mais qui n'est pas suffisante. Nous pouvons unir nos efforts et il est important que nous puissions tous être en consensus sur une augmentation supplémentaire des effectifs, plus encore que celle qui existe, et c'est ça, la réalité précise des choses. Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Madame TORANIAN, je suis très heureuse de vous entendre dire que la sécurité est pour vous une priorité, un sujet que pourtant vous avez délaissé. Vous avez même pris, il me semble, des positions contre la sécurité, par exemple en vous opposant aux caméras ou à l'armement de la police municipale. Je rappelle même qu'à Bordeaux, le maire écolo a armé sa police municipale. Donc, vous voyez, rien n'est impossible, nous pouvons encore y croire. C'est donc finalement encore un vœu qui demande à l'État de faire ce que la Ville elle-même ne fait pas. Encore une fois, vous avez un discours qui oppose les uns aux autres plutôt que de proposer des solutions pour travailler ensemble. Alors oui, je suis d'accord avec vous, il faut plus de présence policière dans nos arrondissements mais comment pouvez-vous réclamer des renforts de police nationale quand vous, vous n'êtes même pas capables de recruter votre propre police municipale ? Depuis 2021, la police municipale parisienne est autorisée depuis que l'Assemblée nationale a voté. Vous, la majorité parisienne, vous avez choisi de créer une police municipale forte, placée sous votre autorité directe avec un recrutement de 5 000 agents. Quatre ans plus tard, il est fort de constater que cet objectif ne sera pas tenu. Donc, la Ville peine à recruter, elle peine à fidéliser et surtout elle peine à assumer ses responsabilités, me semble-t-il.

Pendant ce temps, les incivilités s'accumulent puisque, par exemple, en mai 2025, la police municipale a dressé par exemple 118 000 PV pour des infractions routières. En avril, moins de 7 000 PV pour des incivilités ou des nuisances ou des agressions verbales ou des agressions du quotidien, notamment sur les femmes. Ces comportements empoisonnent

la vie des habitants et encore une fois, ce sont les femmes et les personnes fragiles qui sont en première ligne dans l'espace public et pourtant ce sont souvent les femmes et les personnes fragiles que vous soutenez ; que vous entendez soutenir en tout cas.

Alors, je vous propose, plutôt que d'interpeller l'État à chaque Conseil d'arrondissement, que l'exécutif parisien puisse éventuellement regarder ses propres manquements en face, pour une fois. Il est donc plutôt temps de réorienter votre police municipale pour qu'elle devienne enfin un acteur de proximité crédible, respecté, présent sur le terrain. Je salue d'ailleurs les policiers municipaux qui font un travail formidable mais qui ne sont pas, à mon avis, soutenus comme ils le devraient. La sécurité ne peut pas être un slogan en Conseil, c'est plutôt un engagement de terrain et c'est un devoir de cohérence politique. Je vous remercie et nous ne voterons pas votre vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Ecogiste.

Le vœu est rejeté à la majorité.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Un rappel au règlement. Je vous écoute. Sur quel article ?

Monsieur SITBON : Rapidement mais fermement parce qu'il y a des choses dans cette séance qui ne vont pas. Sur le fondement de deux articles. D'abord l'article 9. Attendez, je vais le retrouver. C'est écrit tout petit. Deux points : d'abord nous sommes censés ici rappeler au débat des vœux dans cette assemblée ; c'est écrit noir sur blanc dans un des articles de notre règlement intérieur. Et deuxièmement, vous êtes censés rappeler à l'ordre les élus quand il y a des propos injurieux. Or il y a deux choses que je voudrais souligner. La première des choses : ce que vous avez dit ou sous-entendu en parlant de la mort du jeune Elias et de notre mollesse potentielle n'est pas acceptable. Je ne sais pas de quoi vous parlez, mais c'est grave ce que vous dites. C'est très grave. Et je trouve que c'est néfaste et que cela ne reflète pas les débats que nous avons normalement dans cette assemblée qui, fort heureusement, sont moins passionnés ou moins idiots, parfois, qu'au Conseil de Paris. Et par ailleurs, deuxième point que je veux souligner, on a passé à peu près les trois quarts de la séance à interpeller Madame TORANIAN, membre de notre groupe, sur des choses qui n'avaient rien à voir avec les délibérations. Rien à voir. Et à passer un temps fou à l'attaquer de manière complètement folle au lieu de parler du fond des dossiers. Eh bien là aussi, il s'agit d'une attitude totalement injurieuse et ce n'est normalement pas comme cela, quelles que soient les choses que nous avons à nous reprocher les uns les autres, que nous discutons dans notre assemblée.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SITBON. Vous avez sûrement beaucoup de choses à vous faire pardonner par Madame TORANIAN pour prendre ainsi sa défense. Quant à votre rappel au règlement sur l'article 9, je précise à nos collègues que celui-ci est sur le quorum. Cela a donc peu de rapport avec votre intervention, même si nous en prenons acte.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Nous en prenons acte. Nous en prenons acte.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : D'accord. Nous en prenons acte. Nous prenons acte de vos déclarations. Merci.

51. V152025028 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élue.e.s du groupe écologiste de Paris 15^e, relatif aux moyens de l'État en direction des quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ le présente.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'État envisage la baisse des crédits de l'État au titre de la politique de la ville d'environ 12 % à Paris. Ce choix revient à affaiblir la dotation pour les contrats adultes relais contraignant à devoir passer pour tout Paris de 225 contrats en 2024 à environ 150 d'ici fin 2025 alors que les besoins sont réels. Si le 15^{ème} ne subit pas directement de suppressions de postes d'adultes relais, sans doute parce que nos QPV Falguière et Périchaux Brancion sont de nouveaux QPV, de tels choix grèvent la possibilité de créer des postes d'adultes relais dans notre arrondissement. Ces baisses annoncées constituent un véritable coup de massue pour les quartiers populaires parisiens et du 15^{ème} et ce sont des dizaines d'associations et de projets qui se trouvent ainsi mis en difficulté. Ces postes d'adultes relais sont bien souvent l'unique poste salarié dans les associations qui en sont dotées. Notre vœu propose en conséquence que la Mairie du 15^{ème} et la Mairie de Paris demandent au gouvernement d'augmenter les crédits alloués à la politique de la ville, à l'intégration et à la vie associative et de renoncer à cette baisse qui a pour effet la suppression de ces postes d'adultes relais. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse de l'adjointe, Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce vœu souligne effectivement l'éventuelle diminution des crédits de l'État dans les quartiers politique de la ville. Je voudrais dire, et vous l'avez noté vous-même, que les deux QPV du 15^{ème} arrondissement n'étant entrés dans le dispositif que l'année dernière, il n'y a pas de diminution puisque nous partions de zéro. Cependant, nous sommes solidaires de nos collègues des arrondissements concernés (le 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) en cosignant le courrier adressé à la ministre déléguée chargée de la ville, Madame MEADEL, cosigné par Monsieur BLOCHE, Madame TONOLLI, adjointe à la Maire de Paris chargée de la politique de la ville, qui faisait part du désengagement éventuel de l'État. Cette baisse serait effectivement particulièrement nuisible et alarmante en particulier pour la dotation des contrats adultes relais qui pourraient passer de 225 à 150. Ce sont effectivement des postes essentiels pour de nombreuses associations, pour des centres sociaux ou pour des régies de quartier qui, pour certaines, n'ont pas de salarié. Comme la lettre existe, je peux la montrer d'ailleurs, votre vœu étant exaucé, je vous propose de le retirer.

Monsieur le Maire : Quelle est votre réponse, Madame NIAKATÉ ?

Madame NIAKATÉ : Je n'ai pas compris. Mon vœu est exaucé de quelle manière ?

Réponse hors micro de Madame CEYRAC.

Madame NIAKATÉ : Non, je le maintiens.

Monsieur le Maire : Je vous explique parce que peut-être que vous n'avez pas la connaissance de ce courrier mais comme l'a dit ma collègue, dans votre vœu vous nous demandez de demander au gouvernement. C'est ce que nous avons fait dans ce courrier cosigné avec les personnalités indiquées. Nous avons envoyé cette lettre la semaine dernière avec les responsables, les adjoints de la Ville de Paris compétents. Disons qu'il est satisfait, si je peux dire.

Madame NIAKATÉ : Très bien. Je le retire.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Nous pouvons d'ailleurs vous faire passer la lettre si vous n'en avez pas connaissance. Madame CEYRAC va vous la faire passer.

Le vœu est retiré.

QUESTION ORALE

52. Q152025002 – Question orale déposée par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élue.e.s du groupe écologiste de Paris 15^e, relatif au déploiement des bornes Trilib' et à la collecte de biodéchets dans le 15^e

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, lorsqu'il s'agit d'une question orale, selon l'article 26 du règlement intérieur, le maire donne lecture de la question et fait sa réponse ou un adjoint ou un conseiller délégué. Les questions orales ne font l'objet d'aucun débat. L'auteur a un droit de réplique de deux minutes. Je lis votre question, Madame NIAKATÉ.

« *Monsieur le Maire, le groupe Écologiste du 15^{ème} avait déposé un vœu lors du Conseil d'arrondissement de novembre 2024 relatif à la collecte des biodéchets dans le 15^{ème}. Ce vœu demandait également le déploiement de bornes Trilib' dans le 15^{ème} qui n'en comptait alors que huit pour l'arrondissement le plus peuplé de Paris contre plus de 400 pour tout le territoire parisien. Sur un engagement oral de procéder à ce déploiement, nous avions retiré notre vœu. Pouvez-vous nous indiquer comment est assuré aujourd'hui le maillage territorial du 15^{ème} en bornes Trilib' et en points d'apport volontaire de biodéchets ? En vous remerciant. Madame NIAKATÉ pour le groupe Écologiste du 15^{ème}.* » La réponse va vous être donnée par Monsieur PINET. Ensuite, vous aurez deux minutes éventuellement pour reprendre la parole.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en préambule, je tiens encore à vous remercier d'avoir retiré votre vœu en novembre 2024. Je dirais qu'aujourd'hui, je suis un petit peu embêté par votre question parce que normalement toutes les informations vous auriez pu les avoir via l'Hôtel de Ville puisque nous avons tenu les engagements et je vais vous les indiquer.

La Mairie du 15^{ème} qui s'était engagée oralement a fait exactement ce qu'elle avait dit qu'elle ferait, à savoir qu'un certain nombre de Trilib' sont maintenant en place. Mais avant de revenir sur les Trilib', j'aimerais quand même donner une information à ce Conseil. Il s'agit de cette information qui me chagrine beaucoup et là je me tourne directement vers le groupe Paris en commun au cas où vous auriez un moyen d'action : nous avons 26 bornes d'apport volontaire qui attendent. Nous les avons validées. Elles doivent être installées devant les écoles. Elles ne le sont toujours pas et nous ne savons pas pourquoi. Et c'est dommage puisque, effectivement, nous aurions pu avoir un maillage beaucoup plus important en ce qui concerne l'apport des déchets volontaires. Il y a donc 26 bornes en

attente depuis plusieurs mois et nous ne savons toujours pas pourquoi elles ne sont pas installées.

En ce qui concerne les Trilib', nous étions effectivement à un niveau assez faible et il s'agissait d'une volonté de la Mairie du 15^{ème} puisque l'on voulait nous imposer un certain nombre de Trilib' un peu n'importe où. Nous avons beaucoup plus réfléchi. Je peux vous annoncer qu'aujourd'hui, nous en avons 13 d'installés ou tout du moins d'autres vont être déployés d'ici fin juillet. Il y en a 10 qui sont encore à l'instruction. Il y en a un qui était prévu villa Croix-Nivert qui est en suspens parce que nous ne savons pas encore si la villa Croix-Nivert va changer de sens de circulation avec le contresens cyclable. Nous ne voulions pas installer quelque chose que nous allions totalement changer.

Pour vous donner la parfaite information, les mobilier en service : 157, rue Blomet, 77, rue d'Alleray, 1, rue Péclat, 35, rue Cauchy, 99, rue Leblanc, 24, rue des Frères-Peignot, 28, place Étienne-Pernet. Le 13 rue Saint-Amand, je le mets en bémol parce que la piste cyclable nous a retiré le Trilib'. Nous avons eu un mal fou à essayer de le repositionner mais c'est maintenant chose faite. 26, rue Frémicourt, 26, rue François-Bonvin, 20, rue Balard, 49, avenue Bartholomé, 69, rue Blomet.

Dans l'attente de pose : 32, rue Miollis, 43, rue Morillon, 93, rue Leblanc. Nous avons aussi une attente sur le 136, Cherche-Midi, 12, Bertillon, 164, avenue de Suffren, 203, rue Lourmel et 29, villa Croix-Nivert, comme je l'indiquais. Nous avons aussi le 26, avenue de Suffren, le 4, rue du Lieuvin et le 136, rue du Cherche-Midi. Non, 136, rue du Cherche-Midi, c'est posé.

Je veux aussi vous indiquer que nous avons eu quelques déboires parce que la piste cyclable a failli faire disparaître le Trilib'. Nous avons aussi les ABF qui nous ont retoqué une installation pas très loin de la mairie autour du square Saint-Lambert. Nous avons aussi la DVD qui nous a retoqué une place au prétexte que le prestataire, puisque c'est lui qui dépose les déclarations de travaux, avait indiqué qu'il s'agissait d'une place PMR or c'était la place payante à côté. Nous repartons donc dans le circuit et là je voudrais indiquer à ce Conseil que parfois ces instructions sont longues. Nous aimerais que cela aille beaucoup plus vite. Il s'agit d'une vraie difficulté mais je dirais que si déjà la Ville nous installe les 26 bornes que nous avons validées, cela va mailler. Nous devrions être à 24 Trilib' d'ici la fin de l'année, début d'année prochaine. Donc, vous voyez, nous sommes réellement sur nos engagements et très honnêtement envoyez-moi un mail, je vous envoie tous les éléments. Maintenant, il y a même une carte qui est consultable. Elle a été refaite. Il y a le maillage. Elle est à disposition. Voilà ce que je peux répondre.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez un droit de réponse.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint, pour ces éléments. Nous avions déposé cette question orale parce qu'au moment de notre voeu, il y avait huit bornes Trilib' qui apparaissaient sur le site internet de la Ville de Paris et aujourd'hui nous n'en voyons que 11 et je me souvenais de l'annonce de ces 26 bornes Trilib'. Je découvre qu'elles sont en attente d'instruction. J'espère que cela aboutira.

Intervention hors micro de Monsieur PINET.

Madame NIAKATÉ : Elles sont en attente de pose.

Intervention hors micro de Monsieur PINET.

Monsieur le Maire : Vous avez entendu ?

Madame NIAKATÉ : Oui, j'ai entendu donc je me réjouis de la perspective de l'arrivée de ces bornes Trilib' supplémentaires. Mais l'origine de ma question c'est que sur la carte interactive en ligne – je suis curieuse d'avoir aussi votre carte qui est sans doute plus précise – il n'y a que 11 bornes Trilib'.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a des bornes qui sont très fréquentées d'ailleurs.

Madame NIAKATÉ : En effet, j'ai eu le plaisir de croiser Monsieur le Maire pas plus tard que ce dimanche...

Monsieur le Maire : Avec son sac-poubelle...

Madame NIAKATÉ : En train de trier...

Monsieur le Maire : Ce sont des rencontres intéressantes. Des informations diverses :

- Samedi 5 juillet : je pense que vous avez préparé vos maillots de bain toutes et tous, sans exception, ou il faudra apporter un certificat médical, pour vous baigner dans la Seine. C'est merveilleux.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Non, non, il n'y aura pas d'autorisation de piscine ce jour-là.

- Lundi 7 juillet à 18h30 : lancement de l'heure civique ;
- Vendredi 22 août : commémoration de la Libération de Paris sur le parvis.

Les rendez-vous de la rentrée :

- Samedi 6 septembre : le forum des sports ;
- Samedi 13 septembre : le forum des associations ;
- Lundi 29 septembre à 18 heures : le prochain Conseil d'arrondissement.

La séance est levée.

Maire du 15^e arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Hector VESPROUTIS	
Secrétaire de séance	Guillaume BOISSONNAT-WU	

